

K E R E N

F I N A N C E

SICAV KEREN

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE DE DROIT FRANÇAIS

Liste des compartiments, leur devise de comptabilité et le cours de change retenu (le cas échéant)

Compartiments	Devise de comptabilité
KEREN PATRIMOINE	Euro
KEREN CORPORATE	Euro
KEREN ESSENTIELS	Euro

La liste des compartiments ouverts, et des compartiments fermés au cours de l'exercice :

Néant

Commercialisateur :

KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson - 75008 Paris.

Société de gestion :

KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson - 75008 Paris.

Dépositaire, conservateur, établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et rachat et de la tenue des registres des actions :

CIC – 6, avenue de Provence - 75009 Paris

La valeur liquidative est disponible sur notre site internet www.kerenfinance.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson - 75008 Paris.

Commissaire aux comptes

CABINET KPMG Représenté par Monsieur Nicolas Duval-Arnould
Tour Eqho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris - La Défense Cedex

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS & LA GESTION

La SICAV KEREN est un OPCVM à compartiments créée le 1^{er} octobre 2020.

Objectifs de gestion

L'objectif de chacun des compartiments est défini dans leur prospectus.

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent. Chaque compartiment constitue une masse d'avoirs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au 31 décembre 2025, la SICAV KEREN détient 3 compartiments :

- KEREN PATRIMOINE
- KEREN CORPORATE
- KEREN ESSENTIELS

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Direction de la SICAV

La SICAV KEREN, a fait le choix de la séparation des pouvoirs. Constituée sous la forme d'une S.A.S, Société par Actions Simplifiée, elle dispose d'un Président (M. Raphael ELMALEH) et d'un Directeur Général (M. Vincent SCHMIDT).

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux de la SICAV KEREN durant l'exercice clos le 31 décembre 2025

Raphael ELMALEH

Nom de la société	Mandats exercés/fonctions
Keren Finance	Président
SICAV Keren	Président
Ebène Sharing	Gérant
K-Life	Gérant

Vincent SCHMIDT

Nom de la société	Mandats exercés/fonctions
Keren Finance	Directeur Général
SICAV Keren	Directeur Général
R PUR	Directeur Général
Financière Cobalt	Gérant
K-Life	Gérant

Rémunération des mandataires sociaux

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

Conventions réglementées

Aucune convention visée par l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos

L'assemblée générale, présentation faite du rapport de gestion et après lecture des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2025, soit le mercredi 31 décembre 2025, bilan et compte de résultat, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle constate que le capital social était composé de 2 134 560,39 actions le 31/12/2025 soit un capital de 690 723 104,87€.

En conséquence, l'assemblée donne quitus de leur gestion au président et directeur général pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat et des plus et moins-values de l'exercice

L'assemblée générale constate que :

➤ Le compartiment Keren Patrimoine fait apparaître au titre de l'exercice 2025 un résultat net de 21 209 309,24€ intégralement capitalisé au compte de « Capital ».

➤ Le compartiment Keren Corporate fait apparaître au titre de l'exercice 2025 un résultat de 19 541 063,26€.

Cette somme est capitalisée au compte de « Capital ».

Une distribution de dividendes est par ailleurs décidée à hauteur de 283 363,56€ (détenteurs des actions D et ND). Conformément à ce que permettent les statuts, un acompte sur cette distribution a été réglé aux actionnaires en mars 2026.

➤ Le compartiment Keren Essentiels fait apparaître au titre de l'exercice 2025 un résultat net de 3 471 384,42€, intégralement capitalisé au compte de « Capital ».

➤ Globalement, le résultat de l'exercice s'élève donc à un montant de 44 221 756,92€, capitalisable

pour un montant de 43 938 393,36€ et distribuable pour un montant de 283 363.56€ (concerne les actionnaires des parts D et ND du compartiment Keren Corporate).

Les sommes distribuables sont distribuées sous forme de dividendes, les montants capitalisables sont capitalisés au compte de « Capital » au passif du bilan de la SICAV.

Puis, en application de l'article 23 des statuts de la SICAV, l'assemblée générale prend acte de cette affectation.

TROISIEME RESOLUTION - *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées*

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes en exécution de l'article L.227-10 du code de commerce et en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION - *Pouvoirs à donner en vue des formalités*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris La Défense Cedex
France

SICAV

SICAV KEREN

Compartiments :

KEREN PATRIMOINE

KEREN CORPORATE

KEREN ESSENTIELS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
SICAV
SICAV KEREN
12 bis, place Henri Bergson - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris La Défense Cedex
France

SICAV SICAV KEREN

12 bis, place Henri Bergson - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SICAV KEREN constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

 Date :
2026.04.02
11:13:01
+02:00

Amaury Couplez
Associé

SICAV
SICAV KEREN
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

K E R E N

F I N A N C E

Compartiment

KEREN PATRIMOINE

Rapport annuel

Rapport annuel au 31/12/2025

Forme juridique : SICAV

L'objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur composite 50% Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une stratégie de gestion tempérée et discrétionnaire d'un portefeuille investi principalement en instruments de taux (titres de créance et instruments du marché monétaire) et pour le complément en actions de sociétés ayant principalement leur siège dans des pays de la zone euro et de l'OCDE, en titres vifs ou via des OPC.

Sur la partie taux, le rôle du gérant est d'arbitrer pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la durée du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude. Sur la partie d'actions, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active, opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale réalisée par la société de gestion de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants...) et qui privilégie des titres estimés sous-évalués par le marché ou des actions de sociétés en situation spéciale (titres de sociétés sous-évaluées et/ou susceptibles de faire l'objet d'une opération de rachat ou de restructuration). Les secteurs économiques visés par le gérant ne sont pas limités.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'investissement sur l'actif net suivantes :

-de 55% à 100% en instruments de taux libellés en euro, ou en devises, d'émetteurs souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés, dont :

-De 0% à 80% en instruments de taux spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie.

-De 0% à 10% en instruments de taux des pays hors zone euro et hors zone OCDE, y compris les pays émergents.

Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres. Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 65% et 100%.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 3.

-de 0% à 15% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs de la zone euro, de toutes notations y compris spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion, à défaut une notation jugée équivalente, ou non notés. Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 0% et 15%.

- de 0% à 35% en actions dont :

-De 0% à 20% en actions de petite et moyenne capitalisation.

-De 0% à 20% au risque de change sur des devises hors euro.

-De 0% à 10% en actions des pays hors zone euro et hors zone OCDE, y compris les pays émergents.

Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 0% et 35%.

L'exposition cumulée aux pays émergents, aux pays hors zone euro et aux pays hors zone OCDE est de 10% maximum de l'actif. Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif.

Le compartiment peut être investi :

-En titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions.

-Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

-En dépôts, emprunts d'espèces, liquidités, et acquisitions/cessions temporaires de titres.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture ou d'exposition des risques de taux ou d'action, à titre de couverture du risque de change.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2025 s'est déroulée dans un environnement macroéconomique encore contraint pour les marchés européens, marqué par une croissance faible, des tensions géopolitiques persistantes et une normalisation monétaire progressive. La croissance du PIB de la zone euro est restée limitée, autour de +0,7 %, pénalisée par une demande intérieure atone, un investissement privé modéré et un commerce international peu dynamique. L'inflation a poursuivi sa décélération mais s'est maintenue au-dessus de l'objectif des banques centrales, avec un taux moyen proche de 2,6 %, limitant la rapidité de l'assouplissement monétaire.

Sur le plan politique, l'instabilité persistante en France et en Allemagne a continué de peser sur la confiance des ménages et des entreprises, contribuant à un climat d'attentisme. À l'échelle internationale, la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions prolongées au Moyen-Orient et le durcissement du discours commercial américain ont maintenu un niveau élevé d'incertitude géopolitique. Par ailleurs, la croissance chinoise est restée inférieure à son potentiel, autour de +4,3 %, freinée par la faiblesse de la consommation domestique, la crise persistante du secteur immobilier et l'ampleur limitée des mesures de relance budgétaire.

Dans ce contexte, les marchés actions européens ont affiché des performances hétérogènes en 2025. Les secteurs cycliques et exposés à la consommation discrétionnaire ont été pénalisés par le ralentissement de l'activité, tandis que les valeurs défensives et certaines grandes capitalisations ont mieux résisté. Le marché français a continué de sous-performer relativement à ses homologues européens, affecté par les incertitudes politiques domestiques et par la forte pondération du secteur du luxe, toujours pénalisé par la faiblesse de la demande asiatique.

Performance des marchés actions en 2025

Dans ce contexte macroéconomique et géopolitique contrasté, les performances des principaux indices boursiers ont été hétérogènes en 2025. En Europe, le CAC 40 a enregistré une performance annuelle proche de +5 %, pénalisé par l'instabilité politique domestique et par la sous-performance persistante du secteur du luxe. Le DAX allemand a affiché une progression plus modérée, autour de +3 %, reflétant la faiblesse de l'activité industrielle et le ralentissement des exportations.

À l'inverse, les marchés américains ont continué de surperformer leurs homologues européens. Le S&P 500 a progressé d'environ +12 % sur l'année, soutenu par la résilience de l'économie américaine et par la solidité des résultats des grandes capitalisations. Le Nasdaq a enregistré une hausse plus marquée, proche de +18 %, porté principalement par les valeurs technologiques et liées à l'intelligence artificielle, malgré des phases de volatilité liées aux anticipations de taux d'intérêt et aux niveaux de valorisation élevés.

Aux États-Unis, l'économie a conservé une trajectoire plus favorable, avec une croissance du PIB estimée autour de +2,4 % sur l'année. Le marché de l'emploi est resté solide, avec un taux de chômage oscillant autour de 4,1 %, tandis que l'inflation sous-jacente est demeurée plus persistante qu'en Europe, proche de 3,0 %. Dans ce contexte, la Réserve fédérale a ralenti le rythme de son cycle de baisse des taux, maintenant les taux directeurs à des niveaux restrictifs sur une large partie de l'année. Les orientations économiques et commerciales de l'administration américaine ont contribué à une volatilité accrue sur les marchés financiers.

Sur le plan sectoriel, le secteur bancaire a continué de bénéficier d'un environnement de taux encore élevés, avec des taux souverains à 10 ans en zone euro globalement compris entre 2,5 % et 3,0 %, permettant le maintien de marges nettes d'intérêts solides. Le secteur des assurances a poursuivi l'ajustement de ses tarifs afin de compenser l'augmentation structurelle de la sinistralité liée aux événements climatiques extrêmes.

À l'inverse, le secteur automobile est resté sous pression en 2025, dans un contexte de concurrence accrue des acteurs chinois, de faible adoption des véhicules électriques et d'incertitudes réglementaires persistantes. Le secteur des matériaux de base a également souffert d'une demande mondiale insuffisante, en particulier en provenance de la Chine, où la croissance de la production industrielle est restée modérée, autour de +4 %.

Sur l'année 2025, le fonds Keren Patrimoine a évolué dans cet environnement exigeant en privilégiant une gestion prudente du risque. L'allocation diversifiée et la gestion active des expositions ont permis de contenir la volatilité et de limiter la fréquence des phases de repli par rapport à la moyenne de la catégorie.

L'exposition actions a fait l'objet d'ajustements réguliers en fonction des publications de résultats, de l'évolution des taux souverains et des annonces de politiques monétaires. En matière obligataire, l'exposition est demeurée majoritairement orientée vers le segment High Yield, avec une notation moyenne autour de B+ et une allocation stable représentant environ 70 % de l'actif total. Cette poche a contribué positivement à la performance et à la stabilité du fonds, principalement grâce au portage des coupons, dans un environnement où les taux de défaut sont restés contenus, autour de 3 % à 4 %.

La gestion du risque est restée le fil conducteur de l'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs. La durée obligataire a été maintenue autour de 2 ans, limitant la sensibilité du portefeuille aux variations de taux. Enfin, les contributions sectorielles ont été principalement portées par les secteurs industriel et technologique, tant sur la poche actions que sur la poche obligataire, complétées par une gestion opportuniste de situations spécifiques ayant permis d'améliorer le rendement actuariel moyen du portefeuille en fin d'année.

Sur la période, les performances du fonds au 31/12/2025* ont été les suivantes (à comparer à la performance de son indice de référence qui est de +6,75%) :

Keren Patrimoine C : + 7,77%

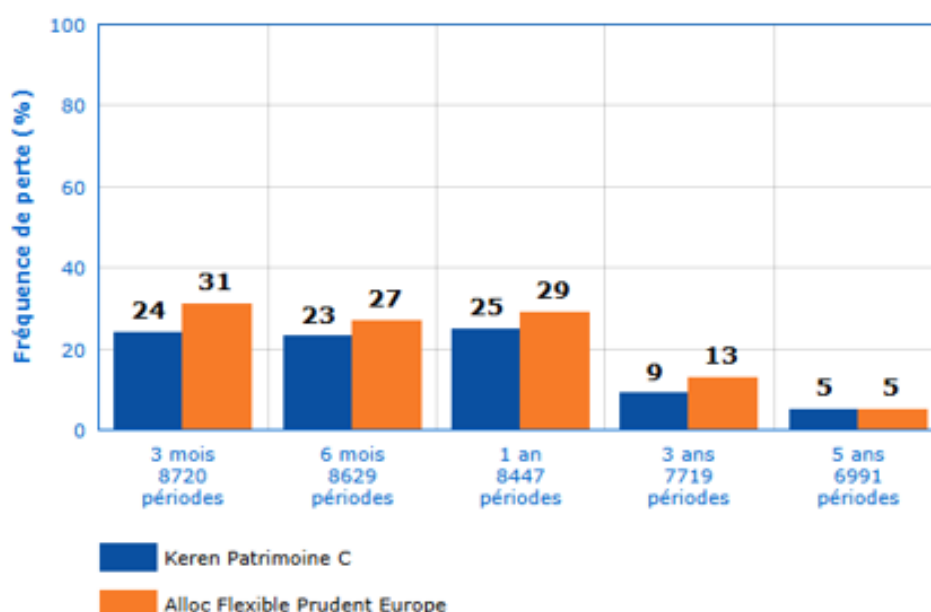
Keren Patrimoine I : + 8,50%

Keren Patrimoine N : + 8,25%

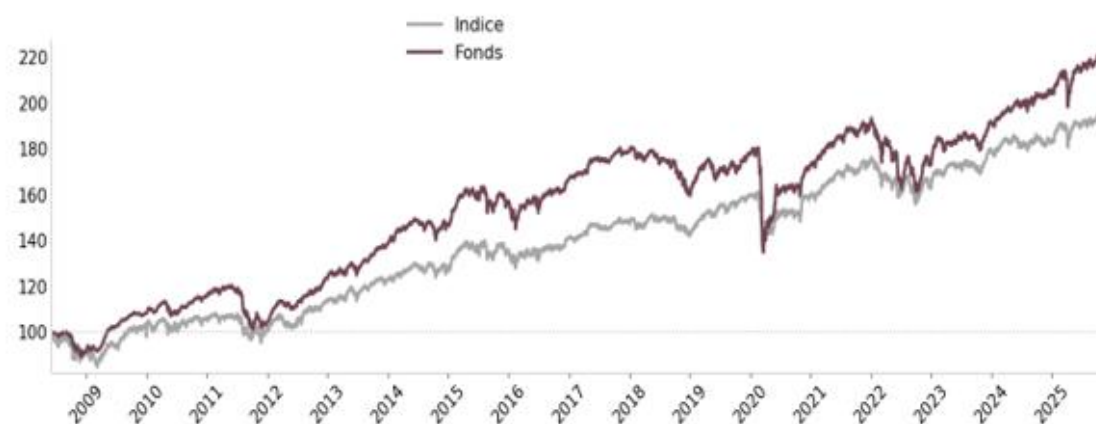
*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

Parallèlement, la volatilité mensuelle du fonds a continué de baisser ; celle-ci passant de 9.91 % sur 5 ans. Cela tient à plusieurs éléments qui tiennent aussi bien à la gestion de l'exposition qu'aux stratégies appliquées au sein même des poches d'investissements. Ainsi la fréquence des pertes reste inférieure à la moyenne de la catégorie.

Fréquence des pertes sur différentes durées ?



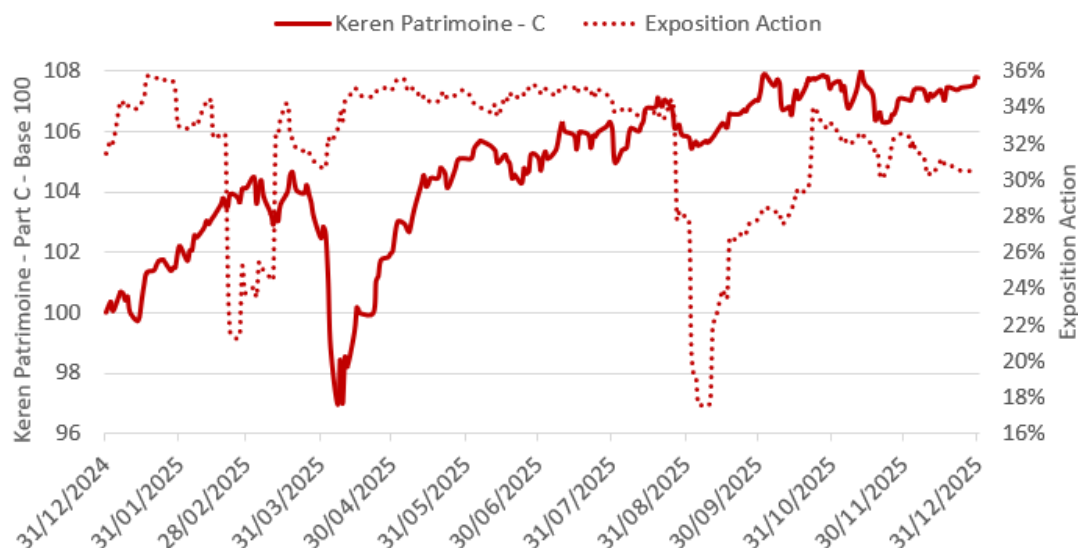
Evolution de la valeur liquidative :



* Indice : 65% LET3TREU + 20% SXXR + 15% €STR Cap.

De nouveau le fonds termine l'année à sa plus haute valeur liquidative, ce qui signifie qu'aucun porteur ne comptabilise de pertes sur son investissement.

En matière obligataire, l'exposition, essentiellement constituée d'obligations High Yield avec une notation moyenne B+, est restée stable autour des 70 % de l'actif total du fonds. Cette poche a fortement contribué à la faible volatilité et à la performance sur l'année. Peu de compression de spread, le fonds a surtout bénéficié de la bonne solvabilité de ses émetteurs et du paiement des coupons



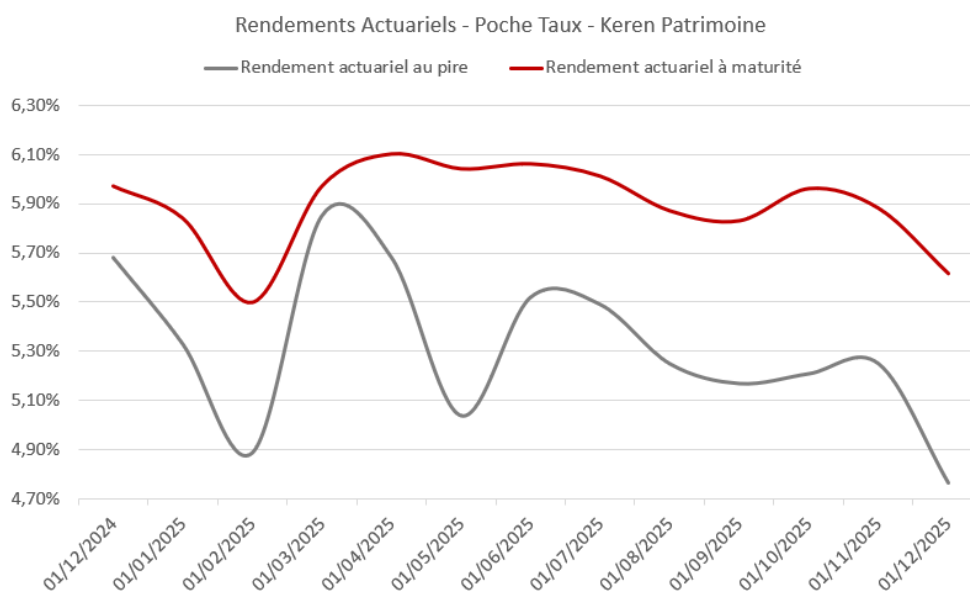
Dans le détail, au sein des différentes classes d'actifs, la gestion du risque fût le fil conducteur de l'investissement. L'investissement en actions a principalement concerné des grandes capitalisations, souvent leader sur leur marché, résilientes dans un contexte déflationniste et peu endettées. En matière obligataire, l'accent a été mis sur la durée avec pour objectif de maintenir celle-ci autour de 2 années.

En matière sectorielle, le tableau ci-dessous montre les contributions à la performance globale du fonds des différents secteurs d'activités présentes sur l'année. Ainsi pour la poche action, l'industrie et la technologie ont fortement contribué à la progression du fonds, Alstom et ASML étant les meilleurs performeurs sur la l'année.

Classe d'actif	Secteur	Contribution 2025
Actions	Industrials	1,82%
	Consumer Discretionary	1,49%
	Financials	1,08%
	Energy	0,99%
	Materials	0,09%
	Information Technology	-0,07%
	Utilities	-0,12%
	Consumer Staples	-0,51%
	Health Care	-0,55%
	Total	4,21%
Taux	Information Technology	0,85%
	Industrials	0,70%
	Consumer Staples	0,58%
	Consumer Discretionary	0,54%
	Materials	0,44%
	Health Care	0,28%
	Financials	0,22%
	Sovereign/Govt/Supranational	0,01%
	Real Estate	-0,03%
	Energy	-0,04%
	Total	3,56%
Performance Année		7,77%

C'est le secteur industriel qui a été le plus prépondérant pour la partie obligataire comme pour la partie actions avec des émetteurs comme Sarens, Vallourec mais aussi la consommation discrétionnaire avec Mobilux (BUT). A noter aussi la contribution de Picard dans le secteur de la distribution alimentaire.

Les spreads obligataires se sont fortement resserrés au cours de l'année grâce aux anticipations de baisse des taux des banques centrales et le segment haut rendement en a particulièrement bénéficié. La particularité du mois de décembre est liée à l'acquisition d'obligations Atos, dans le cadre de la restructuration de l'entreprise, qui a eu pour conséquence une forte remontée du rendement actuariel moyen.



Pour l'année 2026, nous souhaitons conserver une durée courte en début d'année avec une exposition action relativement élevée au regard des publications à venir. Les mesures annoncées par le nouveau président des Etats-Unis nous paraissent à première vue inflationnistes dans un marché de l'emploi qui reste assez tendu. La politique tarifaire de Donald Trump peut avoir des conséquences sur l'évolution des prix manufacturiers et l'évolution des flux d'investissements. La fin de mandat de Jérôme Powell ouvre cependant la voie à un changement radical en matière de politique monétaire. Cette perspective peut libérer une nouvelle dynamique sur les marchés actions. Il est à noter que beaucoup d'investisseurs ont reporté leur attention sur les carnets de commande plutôt que sur les multiples de valorisations. C'est le cas de la technologie et des industries de la défense ; la conséquence, à notre avis, est une volatilité accrue par des attentes exigeantes sur les marchés actions.

L'obligataire va sans doute se limiter à offrir du portage et peu de performances liées à un resserrement des spreads. Cela contribuera à améliorer la volatilité du fonds.

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissement dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains fonds ont par ailleurs été labellisés au cours de ces dernières années (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS).

L'intégralité de notre gamme de fonds est, au minimum, référencée article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- **Une Analyse** : La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociaux et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.

- **Une politique d'exclusion** : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :
 - La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
 - Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
 - L'industrie du Tabac.
- **Un suivi des controverses** : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc).
- **Un Engagement** : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

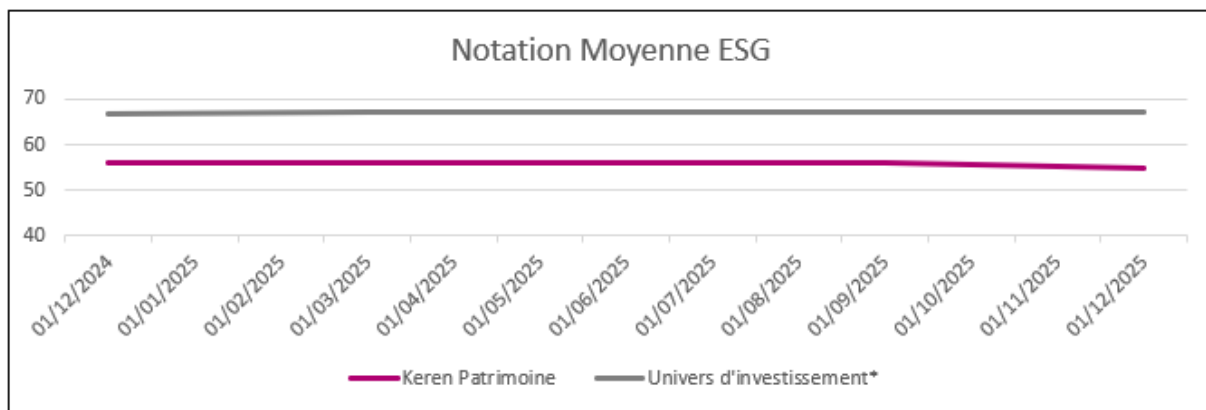
Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site www.kerenfinance.com

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 31/12/2025, dans le respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 55 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 56 au 31/12/2024.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 55,80 (contre 67 pour l'univers d'investissement*) et a varié de la façon suivante :



Note E (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Patrimoine	55	56	56	57	56
Univers d'investissement*	62	63	63	63	63

Note S (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Patrimoine	67	67	68	67	67
Univers d'investissement*	77	79	79	79	79

Note G (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Patrimoine	48	48	48	47	46
Univers d'investissement*	62	62	62	62	62

* L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 31/12/2025) provenant des principaux indices obligataires et actions européens

Avertissement : Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnement.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
Keren Patrimoine

Identifiant d'entité juridique:
969500IIOC1NH2PXB785

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 54.8%* d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables

*Sur la base de l'actif net du fonds

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds KEREN PATRIMOINE s'appliquent globalement au niveau de l'entité KEREN FINANCE (hormi pour notre fonds labélisé ISR qui se voit appliqué des critères plus contraignants).

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN FINANCE s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, ses choix d'investissements intègrent une analyse extra financière lui permettant de distinguer les sociétés qui gèrent de façon responsable leur empreinte environnementale et sociale, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ainsi, les émetteurs présents dans le portefeuille de KEREN PATRIMOINE se voient analysés sur les critères suivants :

Le facteur « Environnement » comprend:

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires
- o L'empreinte carbone
- o L'intensité de gaz à effet de serre
- o L'exposition au secteur des combustibles fossiles
- o La part de consommation et production d'énergie non renouvelable
- o L'intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique
- o Les activités néfastes pour la biodiversité
- o Les rejets dans l'eau
- o Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

Le facteur « Social » comprend:

- o La Violation du pacte mondial des Nations Unies
- o L'absence de mécanisme de conformité contrôlant le respect du pacte mondial des Nations Unies
- o L'écart de rémunération Femme/Homme non ajusté
- o La diversité au sein des organes de gouvernance
- o L'exposition aux armes controversées

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?**

Pour évaluer la durabilité de nos investissements, nous nous appuyons sur les 14 Principal Adverse Impact (PAI) comme référence. Ces PAI couvrent divers segments, notamment l'Environnement, le Social et la Gouvernance, et permettent également d'exclure certaines valeurs. Par exemple, cela inclut les entreprises exposées aux armes controversées ou celles qui ne respectent pas les principes sociaux du Pacte Mondial.

Nous appliquons un scoring "best in class" pour chaque valeur, en fonction de son secteur de référence, ce qui permet de la comparer uniquement à ses pairs. Ainsi, un promoteur immobilier ne sera pas comparé à une compagnie d'assurance. Le scoring, qui varie de 0 à 100, est un agrégat pondéré des critères présentés ci-dessous. La pondération de chaque critère peut fluctuer en fonction de son niveau de couverture, de sorte qu'une couverture plus élevée entraîne une prise en compte plus importante dans le scoring.

Indicateurs Obligatoires	Méthodes
Environnement	
1 Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GHG - SCOP1 Émissions de GHG - SCOP2 Émissions de GHG - SCOP3 Émissions totales de GHG
2 Empreinte Carbone	Empreinte Carbone
3 Intensité de gaz à effet de serre	Intensité de GHG des sociétés investies
4 Exposition au secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5 Part de consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises investies provenant de sources d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
6 Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en CO2 par million d'euros de revenus des entreprises investies, par secteur climatique à fort impact
7 Activités néfastes pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises investies ayant des sites opérationnels situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, où les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones
8 Rejets dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée
9 Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée
Social / Gouvernance	
10 Violation du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) ou des Lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales
11 Absence de mécanisme de conformité contrôlant le respect du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui n'ont pas de politiques pour surveiller la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) ou les Lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes pour aborder les violations de ces principes
12 Écart de rémunération Femme/Homme non ajusté	Écart salarial moyen non ajusté entre les sexes des entreprises investies
13 Diversité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration des entreprises investies, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil
14 Exposition aux armes controversées	Part des investissements dans des entreprises investies impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 31/12/2025, la performance des indicateurs de durabilité (14 PAI) s'établissait comme suit :

	Category	Metri...	Indicateur	Valeur	Couverture
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 1	857 KCO2e	57.46%
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 2	218 KCO2e	57.46%
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 3	9 184 KCO2e	58.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2	61 KCO2e/M€ur	57.56%
Corporate	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2-3	589 KCO2e/M€ur	58.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-3	79 KCO2e/M€ur	58.15%
Corporate	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2-3	623 KCO2e/M€ur	58.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	4	Exposure to companies active in fossil fuel sector	0.01%	77.34%
Corporate	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy consumption	32.33%	51.93%
Corporate	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy production	1.07%	26.43%
Corporate	Greenhouse gas emissions	6	Energy consumption intensity per high impact climate sector	0.21079/M€ur	39.19%
Corporate	Biodiversity	7	Activities negatively affecting biodiversity sensitive areas	2.09%	77.96%
Corporate	Water	8	Emissions to water	9.90 tM€ur	1.25%
Corporate	Waste	9	Hazardous waste	2.13 tM€ur	57.63%
Corporate	Social and employee matters	10	Violations of UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterpr...	0.00%	84.16%
Corporate	Social and employee matters	11	Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UNGC and OC...	16.43%	67.86%
Corporate	Social and employee matters	12	Unadjusted gender pay gap	0.24%	3.34%
Corporate	Social and employee matters	13	Board gender diversity	26.01%	57.99%
Corporate	Social and employee matters	14	Exposure to controversial weapons	0.00%	77.36%

Et par rapport aux périodes précédentes ?

A titre comparatif, au 31/12/2024, la performance des ces indicateurs était la suivante :

	Category	Metri...	Indicateur	Valeur	Couverture
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 1	94 796 KCO2e	53.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 2	3 178 KCO2e	53.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 3	196 048 KCO2e	53.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Footprint Scope 1-2	77 KCO2e/M€ur	53.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2-3	914 KCO2e/M€ur	53.32%
Corporate	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2	111 KCO2e/M€ur	53.34%
Corporate	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2-3	1 273 KCO2e/M€ur	53.31%
Corporate	Greenhouse gas emissions	4	Exposure to companies active in fossil fuel sector	0.77%	69.23%
Corporate	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy consumption	24.59%	41.39%
Corporate	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy production	0.59%	13.41%
Corporate	Greenhouse gas emissions	6	Energy consumption intensity per high impact climate sector	0.39079/M€ur	48.59%
Corporate	Biodiversity	7	Activities negatively affecting biodiversity sensitive areas	4.45%	69.23%
Corporate	Water	8	Emissions to water	9.90 tM€ur	0.55%
Corporate	Waste	9	Hazardous waste	2.90 tM€ur	53.36%
Corporate	Social and employee matters	10	Violations of UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterpr...	0.00%	82.58%
Corporate	Social and employee matters	11	Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UNGC and OC...	0.56%	69.23%
Corporate	Social and employee matters	12	Unadjusted gender pay gap	0.69%	0.88%
Corporate	Social and employee matters	13	Board gender diversity	22.73%	53.37%
Corporate	Social and employee matters	14	Exposure to controversial weapons	0.00%	69.23%

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisations et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers. Cette donnée est fournie par Sustainalytics.

De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.

Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site internet.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

— — — *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Grâce à l'application des 14 PAI obligatoires, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La donnée relative à ces critères sur les émetteurs détenus en portefeuille est issue des bases de Sustainalytics.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il n'y a eu aucune violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 40/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable.

Dans un second temps, 14 indicateurs sont utilisés (cf question 2), correspondants aux 14 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque émetteur.

Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?



Au 31/12/2025, les principaux investissements de ce produit financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2025

Largest investments	Sector	% Assets	Country
<i>Mobilux</i>	<i>Retail - Discretionary</i>	<i>5.83%</i>	<i>France</i>
<i>Clariane</i>	<i>Health Care</i>	<i>4.94%</i>	<i>France</i>
<i>Picard</i>	<i>Retail - Consumer Staples</i>	<i>4.80 %</i>	<i>France</i>
<i>Verisure</i>	<i>Industrials</i>	<i>4,21%</i>	<i>Suede</i>
<i>Nexity</i>	<i>Real Estate</i>	<i>2.86%</i>	<i>France</i>



Quelle était la proportion d'investissements durables ?

La proportion d'investissement durables était de 54.8% au 31/12/2025.

La Taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

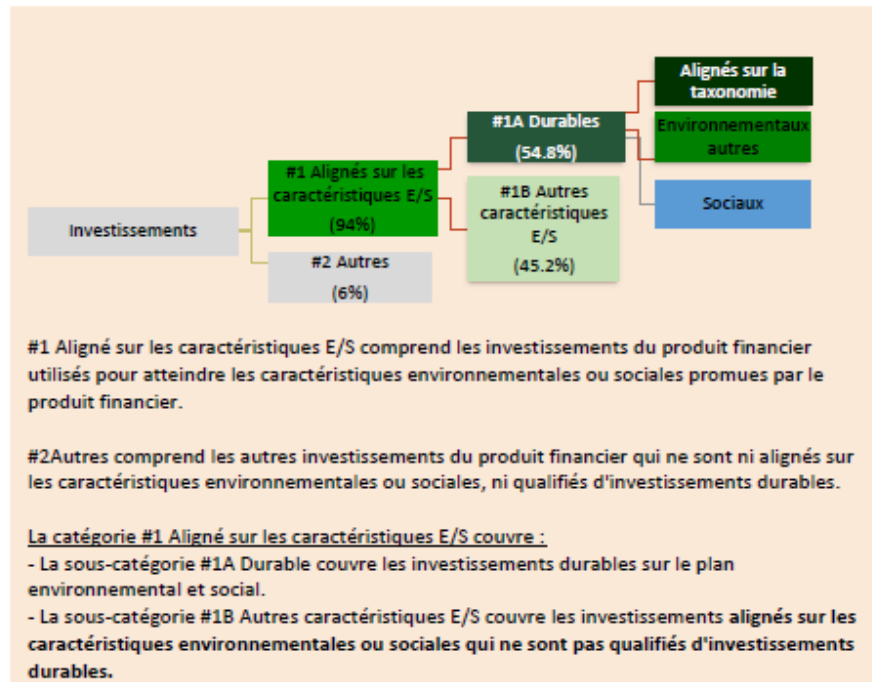
Le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également ne pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation d'actif?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Les activités habitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Au 31/12/2025, 94% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer dans le temps. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont l'industrie (26.82%), la consommation discrétionnaire (17.06%), la consommation de base (11.49%), la santé (7.27%), et l'énergie (6.67%).



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

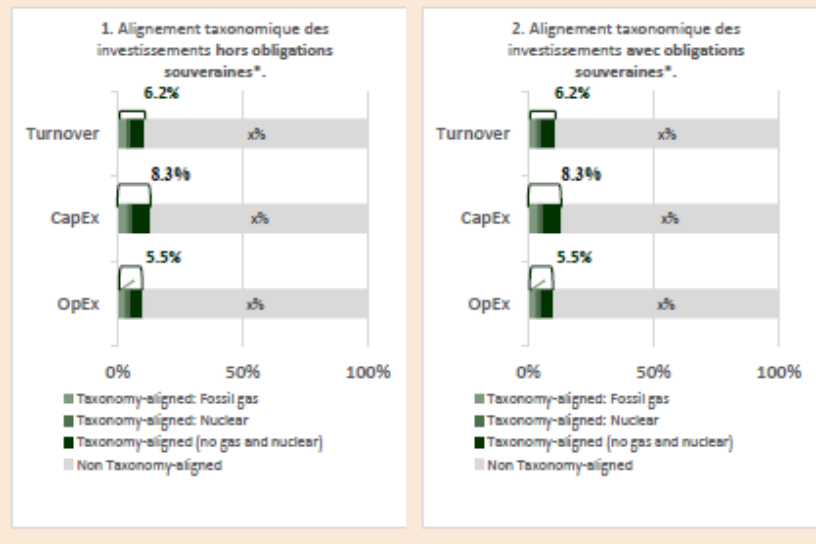
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?

- Oui:
- Gaz Fossile
 - Energie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie ?**

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier «E») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Il n'y a pas de période antérieure pour effectuer la comparaison.



● **Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 89.7% au 31/12/2025.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social (pilier « S ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif social.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres » correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, qui peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.



Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable. Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

● En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?

Non applicable.

● Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large?

Non applicable.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : contact@kerenfinance.com

Exercice 2025 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 710
Rémunérations variables	709
Nombre de collaborateurs	17

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

KEREN PATRIMOINE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

28/10/2025 Fusion/absorption : la société de gestion KEREN FINANCE procède à la fusion par voie d'absorption de l'OPC KEREN DIAPASON par le compartiment KEREN PATRIMOINE de la SICAV KEREN

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	77 504 218,44	54 241 138,64
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	77 504 218,44	54 241 138,64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	13 169 678,92	12 157 482,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 169 678,92	12 157 482,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	176 463 658,69	143 586 462,21
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	176 463 658,69	143 586 462,21
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	23 447 658,54	20 692 059,67
OPCVM	23 447 658,54	20 692 059,67
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instrument financiers à terme (G)	68 250,00	203 000,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	290 653 464,59	230 880 143,04
Créances et comptes d'ajustement actifs	331 133,36	1 324 160,93
Comptes financiers	2 166 309,40	3 222 600,48
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	2 497 442,76	4 546 761,41
Total Actif I + II	293 150 907,35	235 426 904,45

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	271 117 918,29	218 181 447,66
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	21 209 309,24	14 618 385,35
Capitaux propres I	292 327 227,53	232 799 833,01
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	68 250,00	203 000,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	68 250,00	203 000,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	755 429,82	2 424 071,44
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	755 429,82	2 424 071,44
Total Passifs : I + III + IV	293 150 907,35	235 426 904,45

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 585 720,12	964 219,25
Produits sur obligations	8 848 776,21	10 674 469,32
Produits sur titres de créance	35,00	34 582,77
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	10 434 531,33	11 673 271,34
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	10 434 531,33	11 673 271,34
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 009 288,99	-4 330 258,42
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-4 009 288,99	-4 330 258,42
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	6 425 242,34	7 343 012,92
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	795 251,67	-338 158,53
Revenus nets I = C + D	7 220 494,01	7 004 854,39
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	11 977 834,69	9 147 640,19
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 201 401,16	-1 202 406,69
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	10 776 433,53	7 945 233,50
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	1 563 216,84	-417 722,50
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	12 339 650,37	7 527 511,00
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 313 068,74	135 954,63
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-2 842,33	500,35
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	1 310 226,41	136 454,98

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	338 938,45	-50 435,02
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	1 649 164,86	86 019,96
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	21 209 309,24	14 618 385,35

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur composite 50% Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	292 327 227,53	232 799 833,01	242 014 795,64	243 350 995,83	310 329 305,88
PART CAPI C					
Actif net	264 990 093,23	214 234 282,19	223 152 688,60	225 748 542,36	296 883 541,10
Nombre de parts	104 448,650	91 000,418	101 101,603	113 503,429	134 884,611
Valeur liquidative unitaire	2 537,04	2 354,21	2 207,21	1 988,91	2 201,02
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	168,45	146,13	13,01	58,92	184,02

PART CAPI I					
Actif net	17 397 597,18	10 988 811,01	10 885 342,96	8 005 482,19	9 055 554,35
Nombre de parts	11 165,942	7 651,908	8 130,488	6 678,701	6 877,972
Valeur liquidative unitaire	1 558,09	1 436,09	1 338,83	1 198,66	1 316,60
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	113,22	96,70	16,02	44,42	118,46

PART CAPI N					
Actif net	9 939 537,12	7 576 739,81	7 976 764,08	9 596 971,28	4 390 210,43
Nombre de parts	3 781,971	3 120,778	3 516,251	4 712,768	1 957,876
Valeur liquidative unitaire	2 628,14	2 427,84	2 268,54	2 036,38	2 242,33
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	185,46	158,35	21,51	70,44	196,74

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0000980427	1,5 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net
I	FR0012474989	0,75 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net
N	FR0013301090	1 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0000980427	NS
I	FR0012474989	NS
N	FR0013301090	NS

Commission de surperformance

Part FR0000980427 C

A partir du 01/01/2022, 10% de la différence entre la performance du compartiment nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, si la performance du compartiment est strictement positive et supérieure à l'indicateur. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

- Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

- Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée. A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

-Indicateur de référence

50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

- Méthode de calcul

- Calculée selon la méthode indiquée,

- Une provision de commission de surperformance au taux de 10% TTC sera appliquée, sur la partie

de cette performance supérieure à l'indice de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- La valeur liquidative du compartiment enregistre une performance à la fois strictement positive et supérieure à celle de l'indice de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, après imputation des frais de gestion fixes ;
- Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)
- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 10% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.
- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Part FR0012474989 I

A partir du 01/01/2022, 10% de la différence entre la performance du compartiment nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, si la performance du compartiment est strictement positive et supérieure à l'indicateur. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

- Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

- Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

- Indicateur de référence

50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

- Méthode de calcul

- Calculée selon la méthode indiquée,
- Une provision de commission de surperformance au taux de 10% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :
- La valeur liquidative du compartiment enregistre une performance à la fois strictement positive et supérieure à celle de l'indice de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, après imputation des frais de gestion fixes ;
- Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)
- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 10% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.
- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Part FR0013301090 N

A partir du 01/01/2022, 10% de la différence entre la performance du compartiment nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, si la performance du compartiment est strictement positive et supérieure à l'indicateur. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

- Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

- Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

- Indicateur de référence

50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la

capitalisation des intérêts pour l'€STR.

- Méthode de calcul

- Calculée selon la méthode indiquée,

- Une provision de commission de surperformance au taux de 10% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- La valeur liquidative du compartiment enregistre une performance à la fois strictement positive et supérieure à celle de l'indice de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, après imputation des frais de gestion fixes ;

- Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)

- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 10% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
(1) Actions, warrants, obligations convertibles, droits, ETF : 0.58% TTC maximum (2) Actions, warrants, obligations convertibles, droits, ETF : 0.02% TTC maximum Obligations, titres de créances négociable : 55€ TTC max OPCVM/FIA : Forfait 150€ TTC maximum Futures : 1€ TTC par lot Options : 1€ TTC par lot Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, la SICAV peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

-Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

-Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

-Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

-Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

-Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

-Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

-Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

-Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

-Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,

- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document

d'informations clés de l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Informations complémentaires concernant les commissions de surperformance passées de la société de gestion :

Par exception et à titre exceptionnel, l'année de création de la SICAV, la période de référence pour le calcul de la commission de surperformance de ce compartiment sera du 01/04/2020 au 31/12/2021.

La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.

Depuis le 01/04/2017, la commission de surperformance est calculée en tenant compte de l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans en remplacement de l'indice EURO MTS 3-5 ans.

Depuis le 01/01/2022, la commission de surperformance est calculée en tenant compte de l'indice €STR (Euro Short Term Rate) en remplacement de l'indice EONIA.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	232 799 833,01	242 014 795,64
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	80 647 669,04	24 218 027,26
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-39 631 949,90	-48 857 691,29
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	6 425 242,34	7 343 012,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 776 433,53	7 945 233,50
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 310 226,41	136 454,98
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	-226,90	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	292 327 227,53	232 799 833,01

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	28 302,719	70 387 971,45
Parts rachetés durant l'exercice	-14 854,481	-36 507 090,31
Solde net des souscriptions/rachats	13 448,238	33 880 881,14
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	4 746,610	7 312 779,25
Parts rachetés durant l'exercice	-1 232,575	-1 884 367,30
Solde net des souscriptions/rachats	3 514,035	5 428 411,95
PART CAPI N		
Parts souscrites durant l'exercice	1 146,717	2 946 918,34
Parts rachetés durant l'exercice	-485,524	-1 240 492,29
Solde net des souscriptions/rachats	661,193	1 706 426,05

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI N	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0000980427	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	264 990 093,23	104 448,650	2 537,04
FR0012474989	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	17 397 597,18	11 165,942	1 558,09
FR0013301090	PART CAPI N	Capitalisable	EUR	9 939 537,12	3 781,971	2 628,14

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	États-Unis +/-	Pays-Bas +/-	Suisse +/-	Royaume-Uni +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	77 504,22	60 654,92	6 643,41	3 685,60	2 731,88	2 391,31
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	7 528,83	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	85 033,05	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	11 714,62	0,00	10 263,25	1 451,37	11 714,62	0,00
Allemagne	1 455,06	0,00	0,00	1 455,06	0,00	1 455,06
Total	13 169,68	0,00	10 263,25	2 906,43	11 714,62	1 455,06

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	176 463,66	172 814,27	3 649,39	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 166,31	0,00	0,00	0,00	2 166,31
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	172 814,27	3 649,39	0,00	2 166,31

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	15 550,63	2 365,37	2 545,27	15 174,09	87 307,29	28 535,63	24 985,38
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 166,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	17 716,94	2 365,37	2 545,27	15 174,09	87 307,29	28 535,63	24 985,38

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	CHF +/-	GBP +/-	SEK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	6 643,41	2 731,88	2 391,31	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	19 297,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	263,57	0,33	1,95	0,38	0,02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	26 204,41	2 732,21	2 393,26	0,38	0,02

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	1 455,06	0,00	11 714,62
Obligations et valeurs assimilées	4 925,97	146 383,82	25 153,87
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	6 381,03	146 383,82	36 868,49

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	104 565,68
Ventes à règlement différé	226 567,68
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	331 133,36
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-59 097,29
Frais de gestion	-696 332,53
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-755 429,82
Total des créances et dettes	-424 296,46

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	3 506 688,25
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	282 708,12
Frais variables en % actuel	0,12
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	95 637,09
Frais fixes en % actuel	0,75
Frais variables	23 542,78
Frais variables en % actuel	0,18
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI N	31/12/2025
Frais fixes	85 893,83
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	14 818,92
Frais variables en % actuel	0,17
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR001400J5P1	KEREN 2029-I	1 429 250,00
	FR0014013NO1	KEREN 2032-I	1 312 090,00
	FR0010700401	KEREN CORPORATE-I	2 129 362,48
	FR0014000W53	KEREN-CREDIT ISR-EB EUR ACC	3 071 259,90
	FR0011274992	KEREN ESSENTIEL-I	3 720 975,30
	FR001400HNB5	KEREN MULTI TRANSITION-I EUR	476 235,00
Total			12 139 172,68

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	7 220 494,01	7 004 854,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 220 494,01	7 004 854,39
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 220 494,01	7 004 854,39

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 404 744,57	6 369 171,30
Total	6 404 744,57	6 369 171,30
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	532 835,23	385 930,90
Total	532 835,23	385 930,90
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI N		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	282 914,21	249 752,19
Total	282 914,21	249 752,19
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	12 339 650,37	7 527 511,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	12 339 650,37	7 527 511,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12 339 650,37	7 527 511,00

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	11 189 720,15	6 928 922,42
Total	11 189 720,15	6 928 922,42
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	731 435,11	354 110,01
Total	731 435,11	354 110,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI N		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	418 495,11	244 478,57
Total	418 495,11	244 478,57
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			77 504 218,44	26,51
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			77 504 218,44	26,51
Aérospatial et défense			8 615 373,20	2,95
DASSAULT AVIATION	EUR	17 000	4 654 600,00	1,59
SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	13 318	3 960 773,20	1,36
Articles personnels			9 030 000,00	3,09
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	14 000	9 030 000,00	3,09
Automobiles et équipementiers			2 954 150,00	1,01
BMW	EUR	15 000	1 397 100,00	0,48
MICHELIN	EUR	55 000	1 557 050,00	0,53
Banques			6 867 150,00	2,35
BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	85 000	6 867 150,00	2,35
Bâtiment et matériaux de construction			1 158 242,40	0,40
VINCI	EUR	9 648	1 158 242,40	0,40
Boissons			2 391 306,84	0,82
DIAGEO	GBP	130 000	2 391 306,84	0,82
Chimie			6 410 400,00	2,19
AIR LIQUIDE	EUR	40 000	6 410 400,00	2,19
Distributeurs			4 667 099,44	1,60
AMAZON COM	USD	23 750	4 667 099,44	1,60
Energie non renouvelable			1 624 000,00	0,55
TECHNIP ENERGIES	EUR	50 000	1 624 000,00	0,55
Energies renouvelables			0,61	0,00
ABENGOA CL.B	EUR	94	0,61	0,00
Equipement électronique et électrique			5 912 500,00	2,02
ALSTOM REGROUPT	EUR	170 000	4 278 900,00	1,46
VUSIONGROUP	EUR	8 000	1 633 600,00	0,56
Equipements de loisirs			1 665 350,00	0,57
TRIGANO	EUR	9 500	1 665 350,00	0,57
Logiciels et services informatiques			4 241 111,94	1,45
ATOS SE	EUR	42 917 176	0,00	0,00
DASSAULT SYSTEMES	EUR	95 000	2 264 800,00	0,77
MICROSOFT	USD	4 800	1 976 311,94	0,68
Matériel équipements destinés aux TI			13 500 200,00	4,62
ASML HOLDING	EUR	4 000	3 685 600,00	1,26
NEXANS	EUR	22 000	2 767 600,00	0,95
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	30 000	7 047 000,00	2,41
Métaux industriels et extraction			4 157 850,00	1,42
VALLOUREC	EUR	265 000	4 157 850,00	1,42
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			2 731 884,01	0,93
SANDOZ GROUP	CHF	43 960	2 731 884,01	0,93

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Produits ménagers et constr individuelle			1 577 600,00	0,54
SEB	EUR	32 000	1 577 600,00	0,54
Obligations			189 633 337,61	64,87
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			13 169 678,92	4,51
Investissement immobilier et services			9 815 519,65	3,36
ANNGR 0 7/8 05/20/32	EUR	15	1 455 062,82	0,50
NEXITY 0,875%21-190428 OCEANE	EUR	182 288	8 360 456,83	2,86
Prestataires de soins de santé			1 902 786,60	0,65
CLARFP 0 7/8 03/06/27	EUR	33 100	1 902 786,60	0,65
Services bancaires invest et de courtage			1 451 372,67	0,50
ORPAR 2%24-070231 EXCH	EUR	15	1 451 372,67	0,50
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			176 463 658,69	60,36
Agro-alimentaire			6 203 127,18	2,12
TEREOS FINANCE 7,25%23-150428	EUR	6 050	6 203 127,18	2,12
Automobiles et équipementiers			419 154,21	0,14
ZFFNGR 6 7/8 04/23/32	USD	500	419 154,21	0,14
EOFP 8 06/15/30	USD	2 000	1 831 397,11	0,63
FRFP 5 1/8 05/20/31	EUR	25	2 662 711,30	0,91
JAGUAR LAND 4,5%17-011027	USD	2 135	1 814 668,21	0,62
TTMTIN 5 7/8 01/15/28	USD	1 300	1 138 051,69	0,39
Bâtiment et matériaux de construction			12 926 763,44	4,42
IPGIM 4 7/8 04/30/30	EUR	1 700	1 849 158,70	0,63
IPGIM 5 3/8 06/20/29	EUR	3 000	3 267 374,38	1,12
SCYRSM 4 3/4 05/29/30	EUR	40	4 238 801,10	1,45
WEBUILD 7%23-270928	EUR	3 229	3 571 429,26	1,22
Boissons			1 740 095,17	0,59
PICSUR 6 3/8 07/01/29	EUR	1 667	1 740 095,17	0,59
Chimie			3 959 943,50	1,35
SYABGR 7 7/8 01/31/31	EUR	3 700	3 959 943,50	1,35
Distributeurs			5 326 472,18	1,82
BIRKEN 5 1/4 04/30/29	EUR	4 000	4 093 556,67	1,40
ELOFR 2 7/8 01/29/26	EUR	12	1 232 915,51	0,42
Energie non renouvelable			4 403 913,36	1,51
VIRIFP 10 10/15/30	USD	2 558	2 335 756,90	0,80
VIRIFP 8 1/2 10/15/30	EUR	2 140	2 068 156,46	0,71
Energies renouvelables			1 509 255,90	0,52
ENER GRP ROI 6,875%23-310728	EUR	1 425	1 509 255,90	0,52
Equipement électronique et électrique			1 943 620,13	0,66
ALOPF 5.868 PERP	EUR	18	1 943 620,13	0,66
Equipements de télécommunications			12 308 600,00	4,21
VERISURE MID 5,25%21-150229	EUR	12 000	12 308 600,00	4,21

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Investissement immobilier et services			4 902 271,26	1,68
ZF EU FINANCE 4,75%24-310129	EUR	47	4 902 271,26	1,68
Logiciels et services informatiques			5 802 183,61	1,98
ATOFP 5.2 12/18/30	EUR	2 745 555	2 733 434,90	0,93
ATOFP 9 12/18/29	EUR	2 658 099	3 068 748,71	1,05
Métaux industriels et extraction			11 076 117,30	3,79
ERAFP 6 1/2 11/30/29	EUR	13	1 298 714,25	0,44
ERAMET 5,1%14-280526	EUR	23	2 365 364,11	0,81
VKFP 7 1/2 04/15/32	USD	8 065	7 412 038,94	2,54
Métaux Précieux et Mines			1 039 309,17	0,36
BRNAES 8 1/4 12/15/30	EUR	1 000	1 039 309,17	0,36
Prestataires de soins de santé			15 393 061,70	5,27
CLARFP 3.35 06/29/28	EUR	10	937 558,36	0,32
CLARFP 7 7/8 06/27/30	EUR	136	14 455 503,34	4,95
Services appui à industrie			1 396 111,40	0,48
LOXAM 6 3/8 05/31/29	EUR	1 492	1 396 111,40	0,48
Services bancaires invest et de courtage			32 778 852,07	11,21
ACCINV 5 5/8 05/15/32	EUR	1 350	1 397 334,38	0,48
AVIASG 9 3/4 05/15/29	USD	5 650	4 346 361,67	1,49
DOBIM 5 3/8 11/15/31	EUR	600	615 103,92	0,21
DOBIM 7 02/28/30	EUR	3 150	3 439 156,00	1,17
KINGUS Float 12/01/32	EUR	400	405 521,39	0,14
LFVEFP 7 1/2 07/31/30	EUR	5 125	5 522 011,99	1,89
MOBLUX 4 1/4 07/15/28	EUR	16 700	17 053 362,72	5,83
Sociétés de placement immobilier			1 013 320,08	0,35
PICSUR Float 07/01/29	EUR	1 000	1 013 320,08	0,35
Soins personnels pharmacies et épiceries			24 374 801,72	8,34
ITMENT 5 3/4 07/22/29	EUR	19	2 075 575,62	0,71
ONTEX 5 1/4 04/15/30	EUR	1 250	1 270 491,71	0,43
PICSUR 5 3/8 07/01/27	EUR	13 964	14 012 594,72	4,79
PICSUR 6 7/8 10/31/32	EUR	4 800	4 868 134,67	1,67
WEPA HYGIENE 5,625%24-150131	EUR	2 000	2 148 005,00	0,74
Souverains			2 850 392,73	0,97
ITALIE 3,5%22-150126	EUR	300	305 123,67	0,10
OAT 2,5%23-240926	EUR	2 520 930	2 545 269,06	0,87
Transport industriel			9 430 521,56	3,23
CMACG 4 7/8 01/15/32	EUR	3 900	3 825 107,00	1,31
CMACG 5 01/15/31	EUR	800	822 579,56	0,28
CMACG 5 1/2 07/15/29	EUR	4 500	4 782 835,00	1,64
Voyages et Loisirs			8 218 942,71	2,81
AFFP 5 3/4 PERP	EUR	58	5 988 396,71	2,05
BERFRA Float 07/18/30	EUR	2 210	2 230 546,00	0,76

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			0,00	0,00
Fournisseurs de services de télécommunications			0,00	0,00
YMAGIS SA 3% 30092024	EUR	817	0,00	0,00
YMAGIS SA TV 30092022	EUR	382 823	0,00	0,00
YMAGIS TV20-300925	EUR	1 096 943	0,00	0,00
Parts d'OPC et fonds d'investissements			23 447 658,54	8,02
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			23 447 658,54	8,02
CM-AM DOLLAR CASH-C	USD	900	1 715 133,66	0,59
CM-AM MONEPLUS-IC2	EUR	82	9 593 352,20	3,28
KEREN 2029-I	EUR	12 500	1 429 250,00	0,49
KEREN 2032-I	EUR	13 000	1 312 090,00	0,45
KEREN CORPORATE-I	EUR	8 653,131	2 129 362,48	0,73
KEREN-CREDIT ISR-EB EUR ACC	EUR	28 830	3 071 259,90	1,05
KEREN ESSENTIEL-I	EUR	10 710	3 720 975,30	1,27
KEREN MULTI TRANSITION-I EUR	EUR	4 500	476 235,00	0,16
Total			290 585 214,59	99,40

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
STX50E-EUX 0326	130,00	68 250,00	0,00	7 528 833,00
Sous total		68 250,00	0,00	7 528 833,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		68 250,00	0,00	7 528 833,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	290 585 214,59
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	68 250,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 497 442,76
Autres passifs (-)	-823 679,82
Total = actif net	292 327 227,53

K E R E N

F I N A N C E

Compartiment
KEREN CORPORATE

Rapport annuel

Rapport annuel au 31/12/2025

Forme juridique : SICAV

L'objectif de gestion

Le compartiment a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans sur la durée de placement recommandée. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'indicateur est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active en investissant sur des titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, de dette privée, publique et souveraine, et de dette convertible, sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, duration, notation, secteur d'activités ou types de valeurs.

La gestion repose sur l'analyse par le gérant des écarts de rémunération entre les différentes maturités (courbe), entre les différents pays et entre les différentes qualités de signature des émetteurs.

Le choix des signatures privées, publiques et souveraines provient des analyses financières et sectorielles réalisées par l'ensemble de l'équipe de gestion et de sa connaissance des émetteurs pour juger des paramètres tels que le risque de défaut, la capacité de remboursement de l'entreprise et les caractères résilients de son activité à générer des cash flows et de l'appréciation des éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'Etat. Le choix des maturités résulte, entre autres, des anticipations inflationnistes du gérant et des volontés affichées par les Banques centrales dans la mise en oeuvre de leur politique monétaire.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

-De 50% à 100% en instruments de taux du secteur privé, public et souverain de toutes notations ou non notés, dont de 0% à 90% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation (à l'acquisition ou en cours de vie) et de 0 à 10% en instruments de taux d'émetteurs de pays émergents.

En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres.

-De 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs internationaux, libellées en euro et hors pays émergents.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et + 5.

-De 0% à 10% sur les marchés d'actions détenues en direct en titres vifs de toutes capitalisations, de tous secteurs, de toutes zones géographiques hors pays émergents, cotées en euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif.

L'OPCVM peut être investi :

-En actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

-Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

-Les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition aux risques de taux et action,

-Les dépôts, emprunts d'espèces, liquidités et acquisitions et cessions temporaires.

L'exposition aux actions sera comprise entre -10% et +10% compte tenu des éventuelles positions en IFT.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2025 aura été marquée par une stabilisation macroéconomique progressive, sans véritable rupture cyclique. Contrairement aux craintes exprimées fin 2024, la croissance mondiale a résisté, évoluant autour de son potentiel, soutenue principalement par les États-Unis et par des investissements ciblés dans la technologie et les infrastructures.

Aux États-Unis, la résilience de la demande intérieure et l'investissement lié à l'intelligence artificielle ont compensé le ralentissement graduel du marché du travail. La croissance est restée positive, sans surchauffe, tandis que l'inflation a poursuivi sa normalisation, bien que plus lentement dans les services. La Réserve fédérale a amorcé un assouplissement prudent, sans signaler de retour à un régime monétaire accommodant.

En Chine, la croissance est demeurée modérée et largement administrée, sans relance massive du crédit. Les économies émergentes ont bénéficié d'une stabilisation du dollar et de flux plus réguliers, sans pour autant redevenir un moteur global.

Globalement, 2025 n'a pas été une année de choc macro, mais une année de transition : la fin du cycle de resserrement monétaire a laissé place à un environnement de taux durablement plus élevés, dans lequel les marchés ont progressivement réintégré le risque de durée et le retour du term premium.

En Europe, 2025 aura confirmé une dynamique plus hésitante qu'aux États-Unis. La croissance est restée modeste, autour de 1 %, avec une forte hétérogénéité entre pays. Le principal facteur de stabilisation est venu du levier budgétaire, notamment via les programmes d'investissement allemands dans les infrastructures, la défense et la transition énergétique.

Cette dépendance accrue au soutien public a renforcé le lien entre trajectoires souveraines et conditions financières domestiques. Les marchés ont progressivement intégré l'idée que la stabilisation européenne ne reposait plus uniquement sur la BCE, mais aussi – et de plus en plus – sur la crédibilité budgétaire des États membres.

L'inflation européenne a poursuivi sa normalisation plus rapidement qu'aux États-Unis, avec une dynamique sous-jacente plus contenue. La BCE a ainsi disposé d'une marge d'assouplissement légèrement supérieure à celle de la Fed, sans toutefois basculer vers un cycle accommodant. La politique monétaire est restée restrictive en termes réels, contribuant à maintenir une discipline financière accrue.

Le véritable changement de régime en Europe en 2025 a été obligatoire. L'augmentation persistante de l'offre de dette souveraine, combinée à la réduction progressive des bilans des banques centrales, a transformé la dette publique en actif de marché à part entière.

Les taux longs ont montré une volatilité accrue, moins liée aux anticipations d'inflation qu'aux dynamiques budgétaires et au retour du term premium. Les épisodes de tension ont mis en évidence la sensibilité des spreads souverains aux annonces fiscales et aux développements politiques nationaux.

Le crédit Investment Grade européen a bénéficié d'un portage redevenu attractif en valeur absolue, mais les spreads sont restés comprimés, intégrant largement le scénario macro central. La performance 2025 a ainsi été dominée par le rendement courant plutôt que par une compression significative des primes de risque.

Sur le High Yield européen, les défauts sont restés contenus, mais la question du refinancement a progressivement pris le devant de la scène. L'environnement de taux plus élevés a commencé à peser sur les structures les plus levierisées, sans déclencher de stress systémique. La dispersion s'est accentuée, confirmant la nécessité d'une sélection rigoureuse des émetteurs. Le marché reste toutefois ostensiblement cher en spread sur des bases historiques de long terme.

Dans ce contexte, les performances du compartiment KEREN CORPORATE au 31/12/2025* ont été les suivantes (à comparer à la performance de son indice de référence qui est de +2,48%) :

<u>Keren Corporate C</u> :	+ 4,77%
<u>Keren Corporate D</u> :	+ 4,68%
<u>Keren Corporate I</u> :	+ 5,50%
<u>Keren Corporate ND</u> :	+ 5,07%
<u>Keren Corporate N</u> :	+ 5,19%

**Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.*

Keren Corporate aura réalisé une excellente année 2025 et terminant dans le premier décile de sa catégorie (2.49% en 2025) tout en conservant 5 étoiles au classement Quantalys.

La poche High Conviction a bénéficié du très beau parcours de nos obligations ATOS post restructuring mais aussi de l'opérateur d'Ephad français Clariane.

Nous aurons maintenu une approche prudente ce qui s'est également traduit par une volatilité limitée du fonds en 2025, proche de 1% et d'une perte maximum sur l'année relativement proche.

Le fonds a absorbé le fonds daté Keren Recovery 2027 en décembre 2025, conduisant l'encours à près de 420M€, soit une progression de 115M€ sur l'ensemble de l'année.

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissement dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains fonds ont par ailleurs été labellisés au cours de ces dernières années (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS).

L'intégralité de notre gamme de fonds est, au minimum, référencée article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociales et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.

- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :

- La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac.

- Un suivi des controverses : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc).

- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au

sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

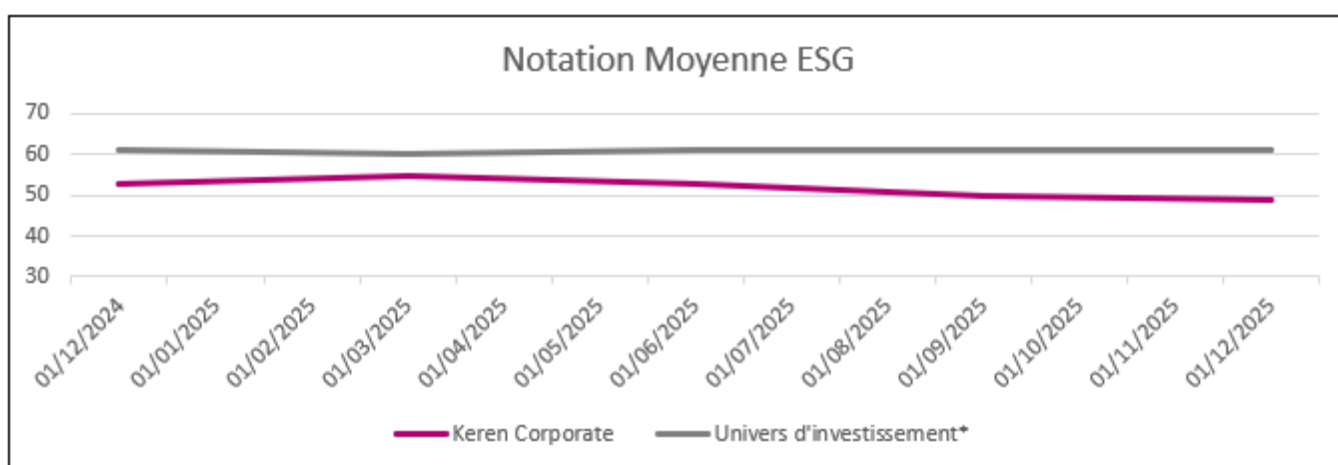
Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site www.kerenfinance.com

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :

Au 31/12/2025, dans le respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 49 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 53 au 31/12/2024.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 52 (contre 61 pour l'univers d'investissement*) et a varié de la façon suivante :



Note E (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Corporate	53	54	51	50	47
<i>Univers d'investissement*</i>	56	56	56	56	56

Note S (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Corporate	62	67	66	63	62
<i>Univers d'investissement*</i>	73	73	73	73	73

Note G (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Corporate	45	48	44	40	41
<i>Univers d'investissement*</i>	57	57	56	57	57

* L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 31/12/2025) provenant des principaux indices obligataires et actions européens

Avertissement: Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:

Keren Corporate

Identifiant d'entité juridique:

969500SFECM22M4PFL39

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 50.4%* d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables

*Sur la base de l'actif net du fonds

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds KEREN Corporate s'appliquent globalement au niveau de l'entité KEREN FINANCE (hormi pour notre fonds labélisé ISR qui se voit appliqué des critères plus contraignants).

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN FINANCE s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, ses choix d'investissements intègrent une analyse extra financière lui permettant de distinguer les sociétés qui gèrent de façon responsable leur empreinte environnementale et sociale, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



Ainsi, les émetteurs présents dans le portefeuille de KEREN Corporate se voient analysés sur les critères suivants :

Le facteur « Environnement » comprend:

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires
- o L'empreinte carbone
- o L'intensité de gaz à effet de serre
- o L'exposition au secteur des combustibles fossiles
- o La part de consommation et production d'énergie non renouvelable
- o L'intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique
- o Les activités néfastes pour la biodiversité
- o Les rejets dans l'eau
- o Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

Le facteur « Social » comprend:

- o La Violation du pacte mondial des Nations Unies
- o L'absence de mécanisme de conformité contrôlant le respect du pacte mondial des Nations Unies
- o L'écart de rémunération Femme/Homme non ajusté
- o La diversité au sein des organes de gouvernance
- o L'exposition aux armes controversées

Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour évaluer la durabilité de nos investissements, nous nous appuyons sur les 14 Principal Adverse Impact (PAI) comme référence. Ces PAI couvrent divers segments, notamment l'Environnement, le Social et la Gouvernance, et permettent également d'exclure certaines valeurs. Par exemple, cela inclut les entreprises exposées aux armes controversées ou celles qui ne respectent pas les principes sociaux du Pacte Mondial.

Nous appliquons un scoring "best in class" pour chaque valeur, en fonction de son secteur de référence, ce qui permet de la comparer uniquement à ses pairs. Ainsi, un promoteur immobilier ne sera pas comparé à une compagnie d'assurance. Le scoring, qui varie de 0 à 100, est un agrégat pondéré des critères présentés ci-dessous. La pondération de chaque critère peut fluctuer en fonction de son niveau de couverture, de sorte qu'une couverture plus élevée entraîne une prise en compte plus importante dans le scoring.

Indicateurs Obligatoires	Métriques
Environnement	
1 Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES - SCOP1 Émissions de GES - SCOP2 Émissions de GES - SCOP3 Émissions totales de GES
2 Empreinte Carbone	Empreinte Carbone
3 Intensité de gaz à effet de serre	Intensité de GES des activités investies
4 Équation au secteur des conduites fossiles	Part des investissements dans les sociétés actives dans le secteur des conduites fossiles
5 Part de consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises investies provenant de sources d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.
6 Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation en kWh par million d'euros de revenus de nos entreprises investies, par secteur climatique à fort impact.
7 Activités néfastes pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises investies ayant des opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, où les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones.
8 Rejets dans l'eau	Taux de décharges dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée.
9 Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Taux de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par nos entreprises investies par million d'euros investis, exprimés en moyenne pondérée.
Social / Gouvernance	
10 Violation du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) ou des Lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales.
11 Absence de mécanisme de conformité contrôlant le respect du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui n'ont pas de politiques pour surveiller la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) ou des Lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes pour aborder les violations de ces principes.
12 Écart de rémunération Femme/Homme non ajusté	Écart salarial moyen non ajusté entre les sexes des entreprises investies.
13 Diversité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration des entreprises investies, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil.
14 Exposition aux armes controversées	Part des investissements dans des entreprises investies impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 31/12/2025, la performance des indicateurs de durabilité (14 PAI) s'établissait comme suit :

	Category	Mens...	Indicateur	Valeur	Couverture
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 1	83 tCO2e	35.82%
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 2	21 tCO2e	35.82%
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 3	1 989 tCO2e	35.82%
Corporates	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2	14 tCO2e/M€	35.82%
Corporates	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2-3	277 tCO2e/M€	35.82%
Corporates	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2	17 tCO2e/M€	36.73%
Corporates	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2-3	295 tCO2e/M€	36.73%
Corporates	Greenhouse gas emissions	4	Exposure to companies active in fossil fuel sector	8.22%	57.31%
Corporates	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy consumption	17.73%	32.80%
Corporates	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy production	3.82%	19.21%
Corporates	Greenhouse gas emissions	6	Energy consumption intensity per high impact climate sector	8.87GWh/M€	19.84%
Corporates	Biodiversity	7	Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	8.01%	50.34%
Corporates	Water	8	Emissions to water	0.00 tM€	0.00%
Corporates	Waste	9	Hazardous waste	0.27 tM€	35.82%
Corporates	Social and employee matters	10	Violations of UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterpr...	8.00%	72.37%
Corporates	Social and employee matters	11	Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UNGC and OE...	11.01%	42.21%
Corporates	Social and employee matters	12	Unadjusted gender pay gap	8.52%	4.50%
Corporates	Social and employee matters	13	Board gender diversity	15.35%	36.36%
Corporates	Social and employee matters	14	Exposure to controversial weapons	8.00%	50.34%

● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

A titre comparatif, au 31/12/2024, la performance des ces indicateurs était la suivante :

	Category	Mens...	Indicateur	Valeur	Couverture
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 1	5 798 tCO2e	43.17%
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 2	1 722 tCO2e	43.17%
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 3	115 763 tCO2e	42.35%
Corporates	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2	39 tCO2e/M€	43.17%
Corporates	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2-3	661 tCO2e/M€	42.35%
Corporates	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2	45 tCO2e/M€	42.66%
Corporates	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2-3	574 tCO2e/M€	41.84%
Corporates	Greenhouse gas emissions	4	Exposure to companies active in fossil fuel sector	2.56%	48.31%
Corporates	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy consumption	19.36%	33.63%
Corporates	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy production	2.54%	15.20%
Corporates	Greenhouse gas emissions	6	Energy consumption intensity per high impact climate sector	6 240MWh/M€	23.52%
Corporates	Biodiversity	7	Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	2.24%	48.31%
Corporates	Water	8	Emissions to water	0.30 tM€	1.50%
Corporates	Waste	9	Hazardous waste	1.68 tM€	42.58%
Corporates	Social and employee matters	10	Violations of UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterpr...	0.00%	78.67%
Corporates	Social and employee matters	11	Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UNGC and OE...	16.66%	47.58%
Corporates	Social and employee matters	12	Unadjusted gender pay gap	0.17%	1.58%
Corporates	Social and employee matters	13	Board gender diversity	18.05%	43.09%
Corporates	Social and employee matters	14	Exposure to controversial weapons	0.00%	48.31%

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisations et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers. Cette donnée est fournie par Sustainalytics.

De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus

veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.

Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site internet.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

— — — *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Grâce à l'application des 14 PAI obligatoires, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La donnée relative à ces critères sur les émetteurs détenus en portefeuille est issue des bases de Sustainalytics.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il n'y a eu aucune violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 40/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable. Dans un second temps, 14 indicateurs sont utilisés (cf question 2), correspondant aux 14 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque émetteur.



Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

Au 31/12/2025, les principaux investissements de ce produit financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2025

Largest investments	Sector	% Assets	Country
<i>Republic of Germany</i>	<i>Governmental</i>	<i>2.92 %</i>	<i>Germany</i>
<i>SPCM</i>	<i>Materials – Chemicals</i>	<i>2.57%</i>	<i>France</i>
<i>Clariane</i>	<i>Health Care</i>	<i>2.41%</i>	<i>France</i>
<i>Verisure</i>	<i>Industrials</i>	<i>2.32%</i>	<i>Suede</i>
<i>SNF</i>	<i>Industrials – Capital Goods</i>	<i>2.21%</i>	<i>France</i>



Quelle était la proportion d'investissements durables ?

La proportion d'investissement durables était de 50.4% au 31/12/2025.

La Taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

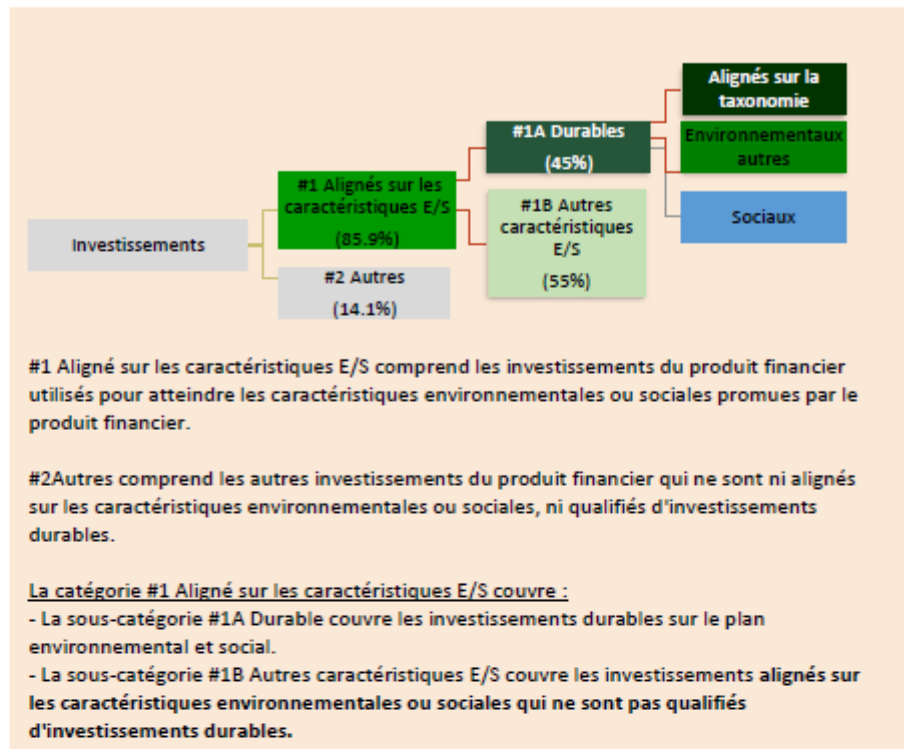
Le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également ne pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation d'actif?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Au 31/12/2024, 85.9% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer dans le temps. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont l'industrie (22.41%), la télécommunication (9.88%), les matériaux (9,24%), la finance (7.98%) et la consommation de base (7.42%).

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?

Oui:

Gaz Fossile

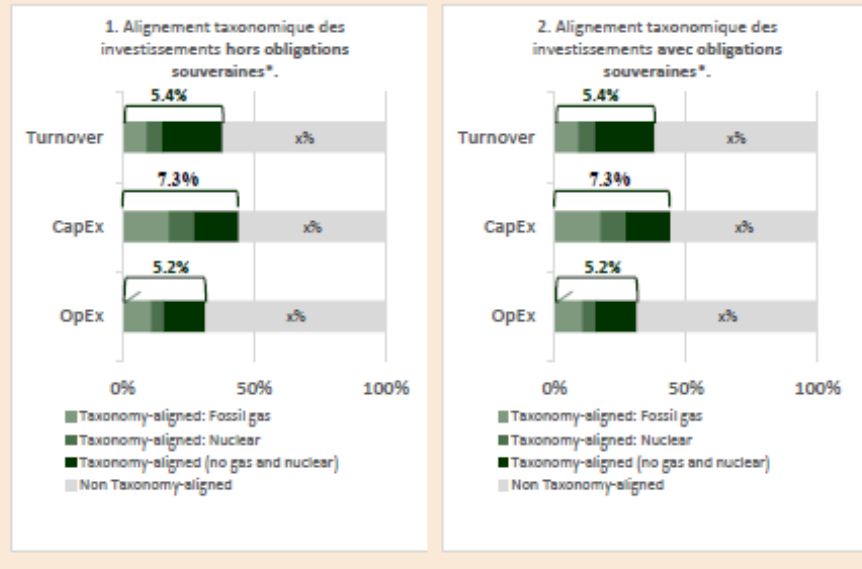
Energie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie ?**

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier «E») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Il n'y a pas de période antérieure pour effectuer la comparaison.

● **Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 90.7% au 31/12/2025.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.





Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social (pilier « S ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif social.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres » correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, qui peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.



Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable. Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?**

Non applicable.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : contact@kerenfinance.com

Exercice 2025 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 710
Rémunérations variables	709
Nombre de collaborateurs	17

KEREN CORPORATE

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la
réutilisation des instruments financiers**

Règlement SFTR

31/12/2025

EUR

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés	0,00				
% des actifs pouvant être prêtés	0,00				

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% de l'actif net total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

10 Principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement

1. Nom	
Volume des garanties reçues	
2. Nom	
Volume des garanties reçues	
3. Nom	
Volume des garanties reçues	
4. Nom	
Volume des garanties reçues	
5. Nom	
Volume des garanties reçues	
6. Nom	
Volume des garanties reçues	
7. Nom	
Volume des garanties reçues	
8. Nom	
Volume des garanties reçues	
9. Nom	
Volume des garanties reçues	
10. Nom	
Volume des garanties reçues	

10 Principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom					
Montant					
Domicile					
2. Nom					
Montant					
Domicile					
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

Type et qualité des garanties (collatéral)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instrument de dette					
Notation de bonne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de moyenne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de faible qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions					
Notation de bonne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de moyenne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de faible qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de moyenne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de faible qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bilatéraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Triparties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS	0,00	0,00

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom

Montant conservé

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	0,00
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	0,00
Comptes groupés	0,00
Autres comptes	0,00

Données sur les coûts ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire					
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tiers					
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Données sur les revenus ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant	0,00	0,00	0,00	2 273,97	0,00
En % du revenus	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
Gestionnaire					
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
En % du revenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tiers					
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
En % du revenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

KEREN CORPORATE

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

31/12/2025

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
Titres financiers	
Espèces	
Total	
Instruments financiers dérivés	
Titres financiers	
Espèces	
Total	

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
Revenus (**)	
Total des revenus	2 273,97
Frais opérationnels directs	
Frais opérationnels indirects	
Total des frais	

(**) Revenus perçus sur prêts et prises en pension

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

KEREN CORPORATE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

19/12/2025 : Fusion/absorption : la société de gestion KEREN FINANCE procède à la fusion du fonds KEREN RECOVERY 2027 par le fonds KEREN CORPORATE.

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	130 000,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	130 000,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	15 756 322,54	12 249 914,81
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 756 322,54	12 249 914,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	328 523 377,54	164 478 873,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	328 523 377,54	164 478 873,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	16 209 852,60	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 209 852,60	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	39 786 859,00	19 982 927,20
OPCVM	39 786 859,00	19 982 927,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	2 438 480,00	642 450,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	402 714 891,68	197 484 165,05
Créances et comptes d'ajustement actifs	577 031,25	506 867,04
Comptes financiers	18 424 255,16	8 095 070,52
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	19 001 286,41	8 601 937,56
Total Actif I + II	421 716 178,09	206 086 102,61

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	399 898 303,57	193 097 466,10
Report à nouveau sur revenu net	451,02	683,29
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	44,40	0,00
Résultat net de l'exercice	19 541 063,26	12 179 479,93
Capitaux propres I	419 439 862,25	205 277 629,32
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 573 555,00	379 460,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	1 573 555,00	379 460,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	702 760,84	429 013,29
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	702 760,84	429 013,29
Total Passifs : I + III + IV	421 716 178,09	206 086 102,61

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	12 337 936,31	5 949 161,26
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	2 273,97	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	12 340 210,28	5 949 161,26
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	12 340 210,28	5 949 161,26
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 899 442,62	-1 936 226,47
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 899 442,62	-1 936 226,47
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	9 440 767,66	4 012 934,79
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	4 357 426,18	398 050,89
Revenus nets I = C + D	13 798 193,84	4 410 985,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	3 272 006,06	1 044 942,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-120 710,79	-66 497,86
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	3 151 295,27	978 444,29
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	3 231 131,44	-116 302,15
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	6 382 426,71	862 142,14
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-433 034,55	6 170 720,32
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-433 034,55	6 170 720,32

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-206 522,74	735 631,79
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-639 557,29	6 906 352,11
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	19 541 063,26	12 179 479,93

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le compartiment a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans sur la durée de placement recommandée. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'indicateur est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis. Ce compartiment est classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	419 439 862,25	205 277 629,32	145 864 166,20	99 376 843,36	113 842 176,06
PART CAPI C					
Actif net	342 301 136,93	164 617 734,29	106 371 574,78	62 431 085,17	67 976 739,74
Nombre de parts	1 571 579,510	791 821,975	543 273,726	345 273,821	346 738,667
Valeur liquidative unitaire	217,81	207,90	195,80	180,82	196,05
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	10,24	5,09	-2,22	5,78	7,86

PART CAPI I					
Actif net	56 111 725,49	27 249 738,92	26 741 416,09	25 599 553,94	32 565 372,81
Nombre de parts	228 026,594	116 830,425	122 596,350	127 975,385	151 203,049
Valeur liquidative unitaire	246,08	233,24	218,13	200,03	215,38
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	13,21	7,29	-1,01	7,78	10,09

PART CAPI N					
Actif net	13 683 041,76	5 801 821,83	4 584 429,54	2 873 502,78	3 003 778,17
Nombre de parts	60 857,918	27 142,999	22 864,804	15 581,069	15 082,237
Valeur liquidative unitaire	224,84	213,75	200,50	184,42	199,16
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	11,43	6,06	-1,50	6,62	8,75

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART DIST D					
Actif net	59 998,98	87 408,68	47 911,84	35 136,88	137 603,10
Nombre de parts	663,883	988,829	562,026	432,101	1 496,123
Valeur liquidative unitaire	90,38	88,40	85,25	81,32	91,97
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	2,88	1,81	2,01	2,02	2,03
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	1,38	0,35	0,00	0,62	1,67
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	0,00	-2,96	0,00	0,00

PART DIST ND					
Actif net	7 283 959,09	7 520 925,60	8 118 833,95	8 437 564,59	10 158 682,24
Nombre de parts	80 242,730	84 708,000	94 838,000	103 333,000	109 985,000
Valeur liquidative unitaire	90,77	88,79	85,61	81,65	92,36
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	3,25	2,16	2,34	2,36	2,40
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	1,38	0,36	0,00	0,63	1,68
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	0,00	-2,96	0,00	0,00

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part ND :

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : distribution totale

Part D :

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : distribution totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010697532	1,2 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0010700401	0,5 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
D	FR0012474971	1,2 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
N	FR0013309507	0,8 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
ND	FR0013308483	0,8 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010697532	Néant
I	FR0010700401	Néant
D	FR0012474971	Néant
N	FR0013309507	Néant
ND	FR0013308483	Néant

Commission de surperformance

Part FR0010697532 C

Néant

Part FR0010700401 I

Néant

Part FR0012474971 D

Néant

Part FR0013309507 N

Néant

Part FR0013308483 ND

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, warrants, obligations convertibles, droits, ETF : 0,02% TTC maximum Obligations, titres de créances négociables : Forfait 55€ TTC maximum Opération sur OPC : 150€ TTC maximum Future Monep Eurex : 1€ TTC par lot Options Monep Eurex : 1€ TTC par lot Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, la SICAV peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

-Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

-Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

-Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

-Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

-Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

-Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

-Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

-Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

-Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	205 277 629,32	145 864 166,20
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	250 259 246,51	81 891 661,47
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-48 040 528,00	-33 421 927,16
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	9 440 767,66	4 012 934,79
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 151 295,27	978 444,29
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-433 034,55	6 170 720,32
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-183 419,41	-218 370,59
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-30 622,87	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	-1 471,67	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	419 439 862,26	205 277 629,32

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	929 440,486	200 427 960,02
Parts rachetés durant l'exercice	-149 682,946	-32 080 825,69
Solde net des souscriptions/rachats	779 757,540	168 347 134,33
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	155 342,437	37 580 882,21
Parts rachetés durant l'exercice	-44 146,266	-10 646 101,87
Solde net des souscriptions/rachats	111 196,171	26 934 780,34
PART CAPI N		
Parts souscrites durant l'exercice	51 963,096	11 404 805,75
Parts rachetés durant l'exercice	-18 248,177	-4 054 673,86
Solde net des souscriptions/rachats	33 714,919	7 350 131,89
PART DIST D		
Parts souscrites durant l'exercice	107,155	9 553,94
Parts rachetés durant l'exercice	-432,101	-38 819,95
Solde net des souscriptions/rachats	-324,946	-29 266,01
PART DIST ND		
Parts souscrites durant l'exercice	9 262,730	836 044,59
Parts rachetés durant l'exercice	-13 728,000	-1 220 106,63
Solde net des souscriptions/rachats	-4 465,270	-384 062,04

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI N	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART DIST D	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART DIST ND	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0010697532	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	342 301 136,93	1 571 579,510	217,81
FR0010700401	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	56 111 725,49	228 026,594	246,08
FR0013309507	PART CAPI N	Capitalisable	EUR	13 683 041,76	60 857,918	224,84
FR0012474971	PART DIST D	Distribuable	EUR	59 998,98	663,883	90,38
FR0013308483	PART DIST ND	Distribuable	EUR	7 283 959,09	80 242,730	90,77

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-13 480,65	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-12 183,22	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-25 663,87	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Allemagne	8 154,49	0,00	8 154,49	0,00	8 154,49	0,00
France	4 653,88	0,00	3 805,34	848,54	4 653,88	0,00
Pays-Bas	1 577,63	0,00	1 577,63	0,00	1 577,63	0,00
Italie	1 370,32	0,00	1 370,32	0,00	0,00	1 370,32
Total	15 756,32	0,00	14 907,78	848,54	14 386,00	1 370,32

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	328 523,38	312 448,62	16 074,76	0,00	0,00
Titres de créances	16 209,85	16 209,85	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18 424,26	0,00	0,00	0,00	18 424,26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	-16 921,26	0,00	0,00	-12 572,82
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	311 737,21	16 074,76	0,00	5 851,44

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	21 384,34	14 018,21	10 627,27	90 112,11	126 993,22	49 605,29	15 782,94
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	2 016,16	8 077,81	6 115,88	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18 424,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	-12 572,82	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 921,26	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	27 235,78	14 018,21	10 627,27	92 128,27	135 071,03	38 799,91	15 782,94

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro						Autres devises +/-
Actif						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	15 756,32
Obligations et valeurs assimilées	99 425,60	191 459,89	37 637,89
Titres de créances	0,00	0,00	16 209,85
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	99 425,60	191 459,89	69 604,06

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	219 534,55
Ventes à règlement différé	357 496,70
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	577 031,25
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-351 700,70
Frais de gestion	-351 060,14
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-702 760,84
Total des créances et dettes	-125 729,59

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	2 557 911,93
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	194 430,24
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI N	31/12/2025
Frais fixes	89 733,67
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART DIST D	31/12/2025
Frais fixes	1 045,01
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART DIST ND	31/12/2025
Frais fixes	56 321,77
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00
Titres re�us en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0014000W53	KEREN-CREDIT ISR-EB EUR ACC	5 859 150,00
Total			5 859 150,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	13 798 193,84	4 410 985,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	13 798 193,84	4 410 985,68
Report à nouveau	451,02	683,29
Sommes distribuables au titre du revenu net	13 798 644,86	4 411 668,97

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 884 629,93	3 348 724,06
Total	10 884 629,93	3 348 724,06
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 162 976,05	737 381,35
Total	2 162 976,05	737 381,35
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI N		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	487 953,46	140 328,24
Total	487 953,46	140 328,24
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART DIST D		
Affectation :		
Distribution	1 911,98	1 789,78
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2,39	0,75
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 914,37	1 790,53
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	663,883	988,829
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,88	1,81
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART DIST ND		
Affectation :		
Distribution	260 788,87	182 969,28
Report à nouveau du revenu de l'exercice	382,18	475,51
Capitalisation	0,00	0,00
Total	261 171,05	183 444,79
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	80 242,730	84 708,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,25	2,16
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 382 426,71	862 142,14
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	6 382 426,71	862 142,14
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	44,40	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 382 471,11	862 142,14

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 213 646,26	691 821,38
Total	5 213 646,26	691 821,38
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	849 364,40	114 990,22
Total	849 364,40	114 990,22
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI N		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	207 667,21	24 440,07
Total	207 667,21	24 440,07
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART DIST D		
Affectation:		
Distribution	916,16	346,09
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	6,04	9,54
Capitalisation	0,00	0,00
Total	922,20	355,63
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	663,883	988,829
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,38	0,35

PART DIST ND		
Affectation:		
Distribution	110 734,97	30 494,88
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	136,07	39,96
Capitalisation	0,00	0,00
Total	110 871,04	30 534,84
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	80 242,730	84 708,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,38	0,36

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,00	0,00
Logiciels et services informatiques			0,00	0,00
ATOS SE	EUR	35 174 424	0,00	0,00
Obligations			344 279 700,08	82,08
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			15 756 322,54	3,76
Boissons			1 577 632,87	0,38
DAV CAM MIL 2,375%24-170129 CV	EUR	16	1 577 632,87	0,38
Distributeurs			8 154 491,01	1,94
ZALANDO 0,625%20-0827 CONV.T.B	EUR	84	8 154 491,01	1,94
Investissement immobilier et services			931 039,20	0,22
NEXITY 0,875%21-190428 OCEANE	EUR	20 300	931 039,20	0,22
Prestataires de soins de santé			3 722 840,00	0,89
CLARFP 0 7/8 03/06/27	EUR	50 000	2 874 300,00	0,69
CLARFP 1 7/8 PERP	EUR	20 000	848 540,00	0,20
Services appui à industrie			1 370 319,46	0,33
NEXIIM 1 3/4 04/24/27	EUR	14	1 370 319,46	0,33
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			328 523 377,54	78,32
Aérospatial et défense			4 174 856,32	1,00
ROLLS-ROYCE 4,625%20-160226	EUR	4 100	4 174 856,32	1,00
Agro-alimentaire			5 913 474,38	1,41
IRCSPA Float 12/15/29	EUR	1 375	1 402 109,16	0,33
TEREOS FINANCE 7,25%23-150428	EUR	4 400	4 511 365,22	1,08
Automobiles et équipementiers			17 914 820,85	4,27
OPMFP 4.2955 02/05/31	EUR	17	1 754 698,85	0,42
RACE 3 5/8 05/21/30	EUR	7 000	7 286 462,05	1,74
RENAULT 2,375%20-250526	EUR	43	4 358 180,77	1,04
VW 3 1/8 12/10/29	EUR	25	2 493 115,07	0,59
ZF FIN 2,75%20-250527	EUR	20	2 022 364,11	0,48
Banques			10 894 442,58	2,60
BCPPL 3 1/8 10/21/29	EUR	35	3 552 768,97	0,85
CRELAN 5 3/8 04/30/35	EUR	16	1 762 840,11	0,42
JPM 1.09 03/11/27	EUR	4 000	4 026 075,62	0,96
NWG 3 1/8 01/10/30	EUR	1 500	1 552 757,88	0,37
Bâtiment et matériaux de construction			5 214 590,38	1,24
DGFP Float 05/13/26	EUR	15	1 505 639,42	0,36
SCYRSM 4 3/4 05/29/30	EUR	35	3 708 950,96	0,88
Boissons			3 448 082,53	0,82
DAV CAM MIL 1,25%20-061027	EUR	3 500	3 448 082,53	0,82

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Chimie			16 846 779,58	4,02
CELANESE US 4,777%22-190726	EUR	2 150	2 232 791,79	0,53
GRUENENTHAL 4,125%21-150528	EUR	4 500	4 552 691,25	1,09
INEGRP 7 1/4 03/31/31	EUR	1 300	1 150 275,75	0,27
INEOS FINANCE 6,375%24-150429	EUR	3 000	2 680 550,00	0,64
ROQFRE 3.774 11/25/31	EUR	24	2 419 918,29	0,58
STYRO 6 3/4 04/15/30	EUR	1 500	1 134 915,00	0,27
SYABGR 7 7/8 01/31/31	EUR	2 500	2 675 637,50	0,64
Distributeurs			3 127 022,50	0,75
EROSKI 5 3/4 05/15/31	EUR	3 000	3 127 022,50	0,75
Electricité			2 627 340,56	0,63
EDP-ENERGIAS TV23-230483	EUR	24	2 627 340,56	0,63
Energie non renouvelable			869 785,43	0,21
VIRIFP 8 1/2 10/15/30	EUR	900	869 785,43	0,21
Energies renouvelables			8 949 622,68	2,13
ENER GRP ROI 6,875%23-310728	EUR	8 450	8 949 622,68	2,13
Equipement électronique et électrique			5 075 008,11	1,21
ALOPF 5.868 PERP	EUR	47	5 075 008,11	1,21
Equipements de télécommunications			9 744 308,33	2,32
VERISURE MID 5,25%21-150229	EUR	9 500	9 744 308,33	2,32
Equipements et services médicaux			1 631 410,63	0,39
SYK 3 3/8 12/11/28	EUR	1 600	1 631 410,63	0,39
Fournisseurs de services de télécommunications			34 772 035,28	8,29
ADRBID 6 1/4 01/31/32	EUR	2 000	2 017 095,56	0,48
FIB COP 4 3/4 06/30/30	EUR	2 500	2 603 690,75	0,62
ILDFP 5 3/8 06/14/27	EUR	28	2 972 055,40	0,71
LORCAT 4 09/18/27	EUR	13 100	1 977 231,93	0,47
NETFLIX 3,625%18-150527	EUR	6 000	6 121 888,33	1,46
SESGFP 4 7/8 06/24/33	EUR	6 900	7 078 327,19	1,69
SFRFP 7 1/4 11/01/29	EUR	4 500 000	4 525 467,50	1,08
TDC NET 5,056%22-310528	EUR	2 000	2 146 512,00	0,51
TELECOM ITALIA 7,875%23-310728	EUR	1 200	1 380 144,00	0,33
TELEFONICA EUROPE TV20-PERP.	EUR	15	1 508 856,37	0,36
ZEGLN 6 3/4 07/15/29	EUR	2 250 000	2 440 766,25	0,58
Gaz eau et services multiples aux collectivités			1 033 835,97	0,25
VIEFP 4.371 PERP	EUR	10	1 033 835,97	0,25
Industries généralistes			4 416 356,25	1,05
AHLSTROM HLDG 3,625%21-040228	EUR	2 300	2 302 105,14	0,55
BOELST 6 1/4 02/15/29	EUR	2 000	2 114 251,11	0,50
Ingénierie Industrielle			1 539 774,67	0,37
IMA TV24-150429	EUR	1 500	1 539 774,67	0,37

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Instruments de placement hors actions			19 024 615,71	4,54
AGKLN 5 3/8 05/21/30	EUR	2 000	2 097 847,22	0,50
DUFYR ONE 2%19-150227	EUR	8 000	7 999 102,22	1,91
DUFYR ONE 3,375%21-150428	EUR	3 500	3 535 175,00	0,84
HIGHLAND HLDGS 0,318%21-151226	EUR	5 500	5 392 491,27	1,29
Investissement immobilier et services			13 437 408,49	3,20
GYCGR 4 3/8 01/09/30	EUR	19	2 055 079,04	0,49
KAPLA HLD TV24-310730	EUR	4 450	4 514 440,94	1,08
MKT BIDCO FINCO 4,75%22-041127	EUR	4 000	4 046 268,89	0,96
TECHEM VER 675 5,375%24-150729	EUR	1 200	1 251 569,83	0,30
VGPBB 4 1/4 01/29/31	EUR	15	1 570 049,79	0,37
Logiciels et services informatiques			12 575 421,59	3,00
ALMAIN 5 10/30/30	EUR	1 500	1 529 741,67	0,37
ATOPF 5.2 12/18/30	EUR	3 500 000	3 484 549,44	0,83
CAPFP 3 1/8 09/25/31	EUR	30	2 990 288,63	0,71
CAPGEMINI 1,625%20-150426	EUR	25	2 524 344,86	0,60
EQIX 3 1/4 05/19/29	EUR	2 000	2 046 496,99	0,49
Matériel équipements destinés aux TI			7 435 865,27	1,77
AT & S AUSTRIA TECH TV22-PERP.	EUR	17	1 725 525,85	0,41
OPTICS 7 7/8 07/31/28	EUR	900	1 016 379,00	0,24
PRYIM 3 5/8 11/28/28	EUR	1 700	1 733 768,75	0,41
REXEL 2,125%21-150628	EUR	3 000	2 960 191,67	0,71
Médias			13 074 960,10	3,12
CANALP 4 5/8 12/03/30	EUR	30	3 036 424,52	0,72
MMBFP 4 3/4 06/12/30	EUR	15	1 572 177,53	0,38
TELENET FIN.LUX. 3,5%17-010328	EUR	45	4 571 815,11	1,09
VERTICAL MIDCO 4,375%20-150727	EUR	3 800	3 894 542,94	0,93
Métaux Précieux et Mines			2 787 527,88	0,66
BRNAES Float 12/15/30	EUR	2 750	2 787 527,88	0,66
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			4 208 892,67	1,00
CHEPDE 4 3/8 01/15/28	EUR	1 200	1 219 475,67	0,29
CHEPLAPHARM ARZ 7,5%23-150530	EUR	900	944 124,00	0,22
SAZGR Float 10/23/30	EUR	2 000	2 045 293,00	0,49
Prestataires de soins de santé			11 258 136,48	2,68
CLARFP 7 7/8 06/27/30	EUR	95	10 097 594,25	2,41
CLARIANE 2,25%21-151028	EUR	13	1 160 542,23	0,27
Produits ménagers et constr individuelle			2 018 492,88	0,48
SKFP 3 5/8 06/24/30	EUR	20	2 018 492,88	0,48
Services appui à industrie			13 863 800,03	3,31
CEETRUS 2,75%19-261126	EUR	30	3 001 991,10	0,72
ELIS 4,125%22-240527	EUR	14	1 462 833,53	0,35
IQVIA 2,25%-150128	EUR	1 300	1 294 312,50	0,31

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
LOXAM VAR 4,5%15022027	EUR	2 600	2 651 844,00	0,63
WLNFP 5 1/2 06/10/30	EUR	60	5 452 818,90	1,30
Services aux consommateurs			1 547 842,92	0,37
SIGHCO 6 7/8 07/02/29	EUR	1 500	1 547 842,92	0,37
Services bancaires invest et de courtage			44 776 408,84	10,67
ACCINV 5 3/8 05/15/30	EUR	1 600	1 659 352,44	0,40
CONGLO 5 02/28/30	EUR	1 950	2 037 596,17	0,49
CONTOURGLOBAL 3,125%20-010128	EUR	2 000	1 997 694,44	0,48
CROWN EURO.HOLDINGS 5%23-0528	EUR	1 800	1 900 664,00	0,45
DOBIM 5 3/8 11/15/31	EUR	1 250	1 281 466,49	0,30
EIRCOM 5 04/30/31	EUR	4 500	4 623 695,00	1,10
LFVEFP 7 1/2 07/31/30	EUR	1 750	1 885 565,07	0,45
MATTER 3 7/8 10/15/30	EUR	8 500	8 503 423,61	2,03
MOBLUX 4 1/4 07/15/28	EUR	1 700	1 735 971,06	0,41
MOBLUX 7 05/15/30	EUR	4 000	4 216 088,89	1,00
SNFF 4 1/2 03/15/32	EUR	4 000	4 143 360,00	0,99
SPCM 2,625%20-010229	EUR	11 000	10 791 531,67	2,57
Sociétés de placement immobilier			7 437 168,41	1,77
MERYFP 4 09/10/31	EUR	30	3 080 795,75	0,73
PICSUR Float 07/01/29	EUR	2 250	2 279 970,19	0,54
URWFP 4 7/8 PERP	EUR	20	2 076 402,47	0,50
Soins personnels pharmacies et épiceries			11 370 548,47	2,71
COTY 3 7/8 04/15/26	EUR	1 500	540 981,02	0,13
L OREAL 0,875%22-290626	EUR	51	5 089 059,45	1,21
PICSUR 5 3/8 07/01/27	EUR	1 900	1 906 612,00	0,46
WEPAHY 4 1/2 11/30/32	EUR	3 800	3 833 896,00	0,91
Souverains			21 398 801,08	5,10
FRTR 2.7 02/25/31	EUR	6 000 000	6 095 924,38	1,45
GERMANY 2,5%24-190326	EUR	1 200 000 000	12 251 640,00	2,92
ITALIE 3,5%22-150126	EUR	3 000	3 051 236,70	0,73
Transport industriel			1 487 993,11	0,35
CMACG 5 1/2 07/15/29	EUR	1 400	1 487 993,11	0,35
Voyages et Loisirs			2 625 946,58	0,63
LHAGR 3 3/4 02/11/28	EUR	25	2 625 946,58	0,63
Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			0,00	0,00
Fournisseurs de services de télécommunications			0,00	0,00
YMAGIS SA 3% 30092024	EUR	871	0,00	0,00
YMAGIS SA TV 30092022	EUR	408 344	0,00	0,00
YMAGIS TV20-300925	EUR	1 170 072	0,00	0,00
Titres de créances			16 209 852,60	3,86

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			16 209 852,60	3,86
Instruments de placement hors actions			16 209 852,60	3,86
BTPS 2.65 06/15/28	EUR	2 000	2 016 157,60	0,48
BTPS 2.95 07/01/30	EUR	8 000	8 077 808,00	1,92
BTPS 3.6 10/01/35	EUR	6 000	6 115 887,00	1,46
Parts d'OPC et fonds d'investissements			39 786 859,00	9,49
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			39 786 859,00	9,49
CM-AM MONEPLUS-IC2	EUR	290	33 927 709,00	8,09
KEREN-CREDIT ISR-EB EUR ACC	EUR	55 000	5 859 150,00	1,40
Total			400 276 411,68	95,43

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
BBG BAR MSC 0326	35,00	0,00	700,00	5 968 900,00
EUR HY Futu 0326	-315,00	0,00	107 180,00	-19 449 549,00
Sous total		0,00	107 880,00	-13 480 649,00
Options				
OESB/0626/PUT /245.	-2 000,00	0,00	1 015 000,00	3 816 640,00
OESB/0626/PUT /255.	2 000,00	1 370 000,00	0,00	-4 854 289,00
OESX/0326/PUT /5,400	-1 025,00	0,00	433 575,00	9 616 636,31
OESX/0326/PUT /5,550	1 500,00	943 500,00	0,00	-20 762 204,85
Sous total		2 313 500,00	1 448 575,00	-12 183 217,54
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		2 313 500,00	1 556 455,00	-25 663 866,54

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO-OAT-EU 0326	-130,00	45 300,00	0,00	-12 572 820,00
Short EURO- 0326	-180,00	0,00	17 100,00	-16 921 260,00
Sous total		45 300,00	17 100,00	-29 494 080,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		45 300,00	17 100,00	-29 494 080,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	400 276 411,68
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	757 045,00
Total instruments financiers à terme - taux	28 200,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	19 080 966,41
Autres passifs (-)	-702 760,84
Total = actif net	419 439 862,25

K E R E N

F I N A N C E

Compartiment
KEREN ESSENTIELS

Rapport annuel

Rapport annuel au 31/12/2025

Forme juridique : SICAV

L'objectif de gestion

Cet OPCVM, classé « Actions française », a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à 7% annualisés. A titre indicatif et de comparaison a posteriori, l'indicateur de référence auquel l'actionnaire peut se référer est le CAC MID & SMALL dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement consiste à rechercher les opportunités se présentant sur les valeurs respectant les critères des PME et ETI permettant de profiter des opportunités d'investissement dans ces sociétés en développement de la zone euro essentiellement.

La stratégie utilisée intègre les éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme à partir de l'analyse des fondamentaux économiques et boursiers
- Une construction de portefeuille : la sélection des titres de petites valeurs est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs, (secteurs d'activité, barrières à l'entrée, stratégie, création de valeur et croissance des bénéfices à long terme, qualité des dirigeants, etc).

Le gérant accordera une place prépondérante aux actions de capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros et aux actions de PME-ETI et complètera cette part en instruments de taux.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 60% à 100% sur les marchés d'actions, de tous secteurs, hors pays émergents dont :
- De 60% à 100% aux marchés des actions françaises
- De 60% à 100% aux actions de petite (<1 md d'euros) et moyenne capitalisation (< 5 Mds d'€)
- De 0% à 30% sur des actions hors France
- de 0% à 40% en instruments de taux du secteur privé de toutes notations ou non notés, émis par des émetteurs de la zone euro ou libellés en euro, y compris en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion, ou à défaut une notation jugée équivalente ou non notés.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver.

L'OPCVM est géré dans une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et +8.

- de 0% à 40% en Obligations convertibles libellées en euro.
- de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro et de 0 à 30% sur des marchés autres que le marché français (hors pays émergents).

Le cumul des expositions n'excède pas 100% de l'actif.

L'OPCVM est éligible au PEA. Il détient en permanence 75% minimum de titres éligibles au PEA. Il n'est plus éligible au dispositif PEA-PME depuis le 04/11/2019.

L'OPCVM peut être investi :

- En actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou européen, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
- En dépôts, emprunts d'espèces, liquidités

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques action, de taux.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité d'un environnement macroéconomique complexe, mais avec un changement de tonalité progressif par rapport aux exercices précédents. Après plusieurs années marquées par des chocs successifs (inflation, resserrement monétaire, tensions géopolitiques), les économies développées ont montré des signes de stabilisation après les perturbations initiées par le « libération day », sans pour autant renouer avec une dynamique de croissance forte.

La croissance mondiale est restée modérée, toujours largement tirée par les États-Unis, dont l'économie a continué de surprendre par sa résilience. L'Europe, quant à elle, a évolué dans un contexte plus contrasté, pénalisée par une demande intérieure atone et des incertitudes politiques persistantes, notamment en France et en Allemagne. La Chine n'a pas retrouvé un rythme de croissance comparable à celui d'avant-crise, malgré de nouvelles mesures de soutien ciblées, et la confiance des ménages comme des entreprises est demeurée fragile.

Sur le plan monétaire, l'année 2025 a marqué un tournant attendu. Les principales banques centrales ont amorcé – ou préparé – un cycle de baisse des taux, rendue possible par le reflux progressif de l'inflation. Les taux longs se sont globalement détendus, même si des disparités subsistent. En France, la prime de risque est restée élevée dans un contexte budgétaire contraint et de surveillance accrue des agences de notation, maintenant une volatilité supérieure à la moyenne européenne sur la dette souveraine.

❖ Marchés actions : un retour de l'appétit pour le risque

Dans cet environnement, les marchés actions européens ont enregistré une progression significative en 2025. Après plusieurs années de sous-performance, les valeurs décotées et cycliques ont bénéficié d'un regain d'intérêt de la part des investisseurs, favorisé par l'amélioration de la visibilité sur les taux et par des valorisations historiquement attractives en début d'année.

Le STOXX 600 a terminé l'année en hausse de 16.7%, soutenu par un élargissement de la performance à un plus grand nombre de secteurs. Contrairement aux exercices précédents, la performance n'a pas été uniquement concentrée sur quelques grandes capitalisations. Les flux se sont progressivement redirigés vers les segments Mid & Small Caps, longtemps délaissés.

En France, après une année 2024 particulièrement difficile, les indices domestiques ont rebondi de manière marquée. Le CAC 40 (+10.4%) a profité d'un contexte international plus porteur, tandis que le CAC Mid & Small a enregistré un net rattrapage, bénéficiant à la fois d'un effet de valorisation et d'une amélioration graduelle des perspectives bénéficiaires.

❖ Le segment Small & Mid Caps françaises en 2025

L'année 2025 marque un point d'inflexion pour les Small & Mid Caps françaises. Après plusieurs années de sous-performance cumulée, le segment a bénéficié :

- D'un niveau de valorisation initial extrêmement bas,
- D'un retour progressif des flux, notamment via les fonds domestiques,
- D'une meilleure résistance opérationnelle des entreprises que ce que le marché anticipait.

Les écarts de valorisation avec les grandes capitalisations se sont partiellement résorbés, sans toutefois revenir à leurs moyennes historiques. Le multiple médian de Price to Book s'est redressé par rapport aux points bas de 2023–2024, traduisant une normalisation progressive de la perception du risque, sans excès.

Sur le plan des opérations de marché, l'activité est restée mesurée mais de meilleure qualité. Les introductions en bourse demeurent peu nombreuses, les dirigeants privilégiant encore des conditions de marché plus favorables. En revanche, les opérations de retrait de cote et les rapprochements

industriels se sont poursuivis, bien que d'un nombre inférieur à l'accoutumé, mais souvent à des primes significatives, illustrant l'écart persistant entre valorisation boursière et valeur intrinsèque.

❖ Performance de Keren Essentiels

Dans ce contexte de rattrapage des Small & Mid Caps, le fonds Keren Essentiels a pleinement bénéficié de son positionnement et de sa gestion active.

La performance en 2025 a été portée par la revalorisation de plusieurs dossiers historiquement pénalisés, mais dont les fondamentaux sont restés solides traduisant ainsi :

- La pertinence des choix d'investissement réalisés dans les phases de marché les plus difficiles,
- Une exposition assumée aux valeurs décotées présentant des catalyseurs identifiés,
- Une discipline d'investissement centrée sur la génération de valeur à moyen et long terme.

Au 31/12/2025, le fonds affiche les performances suivantes* (à comparer à l'indice CAC Mid & Small net Total Return qui affiche une performance de +16,28% en 2025) :

Keren Essentiels C : +17,29%

Keren Essentiels I : +18.47%

Keren Essentiels N : +18.06%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

❖ Principaux contributeurs à la performance

Plusieurs lignes du portefeuille se sont distinguées en 2025, bénéficiant à la fois d'une amélioration opérationnelle et d'un changement de perception du marché. Les sociétés exposées à des thématiques structurelles (digitalisation, transition énergétique, souveraineté industrielle, logiciels B2B) ont particulièrement contribué à la performance. En premier lieu, les valeurs de la Défense EXAIL TECHNOLOGIES (+370%), EXOSENS (+150%) et dans une moindre mesure LISI (15% de son CA dans la Défense : +145% en 2025).

SPIE (+68%) a été un fort contributeur à la performance du fonds. La société, leader européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des communications, génère année après année, des free cash flows importants. Cette génération de trésorerie permet ainsi à la société de grossir par croissance externe et de gagner des parts de marché. En 2025, l'Allemagne est devenue son 1er marché et SPIE devrait profiter dans les années à venir du plan d'infrastructure Allemand.

GL EVENTS (+68% en 2025) a également été un fort contributeur. La société d'évènementiel a relevé le défi de croître en 2025 alors même que l'effet de base JO PARIS 2024 était conséquent. La valorisation est attractive et le potentiel de croissance pour 2026 toujours présent à travers les nombreux contrats gagnés (JO 2025 d'hiver en Italie, Asian Games ou encore le Stade de France).

Le fonds a également profité d'opérations capitalistiques (OPA, rapprochements stratégiques), confirmant la thèse selon laquelle les Small & Mid Caps françaises constituent un vivier de cibles attractives pour les industriels et les fonds de private equity. Cette année, M2I Formation a été la cible et nous avons profité d'une prime spot de 125%.

❖ Points de vigilance et déceptions

Malgré une année globalement très positive, certaines valeurs ont continué de décevoir, soit en raison d'un décalage conjoncturel plus long que prévu, soit du fait de problématiques spécifiques (retards de

projets, normalisation de marchés post-croissance exceptionnelle, visibilité limitée sur certaines activités).

La gestion est restée attentive à l'évolution des fondamentaux, avec des arbitrages réalisés lorsque la thèse d'investissement était remise en cause ou lorsque le potentiel de revalorisation devenait plus limité.

SOITEC (-73%) a été le principal détracteur à la performance du fonds. Bien que la pondération fût en ligne avec celle de notre indice, notre cas d'investissement d'un retour à la normale de la consommation de wafers dans l'industrie des semi-conducteurs n'a pas eu lieu. La valorisation déprimée -inférieure à la valorisation des fonds propres pour une société sans dette-nous a incité à garder la ligne en portefeuille.

Groupe SEB (-42%) a vécu une annus horribilis, enchainant les profits warnings dû à une moindre consommation, des pertes de parts de marchés, des effets changes très négatifs...de plus, la génération de trésorerie qui a toujours été un fort, est cette année négative de fait du paiement à l'autorité de la concurrence et des investissements importants en Bourgogne et en Chine. Nos hypothèses sur 2026, laisse à penser que les effets de base devraient permettre au groupe d'entamer sa recovery.

❖ Perspectives

La stratégie reste inchangée : privilégier des entreprises de qualité, bien positionnées sur leurs marchés, disposant d'un bilan solide et d'un management aligné avec les intérêts des actionnaires. Le fonds demeure majoritairement investi (96%), tout en conservant la flexibilité nécessaire pour saisir les opportunités offertes par la volatilité.

Si la croissance économique mondiale devrait rester modérée, l'environnement de taux plus favorable- at least stable- et le niveau encore raisonnable des valorisations constituent un soutien important pour les Small & Mid Caps. Nous restons convaincus que le segment offre, à moyen terme, un potentiel de performance attractif, supérieur à celui des grandes capitalisations, après plusieurs années de sous-performance.

Dans ce contexte, Keren Essentiels entend continuer à jouer pleinement son rôle : accompagner des sociétés françaises et européennes, tout en créant de la valeur durable pour ses investisseurs.

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissement dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains fonds ont par ailleurs été labellisés au cours de ces dernières années (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS).

L'intégralité de notre gamme de fonds est, au minimum, référencée article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociales et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.
- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme,

nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :

- La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac.

- Un suivi des controverses : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc).

- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

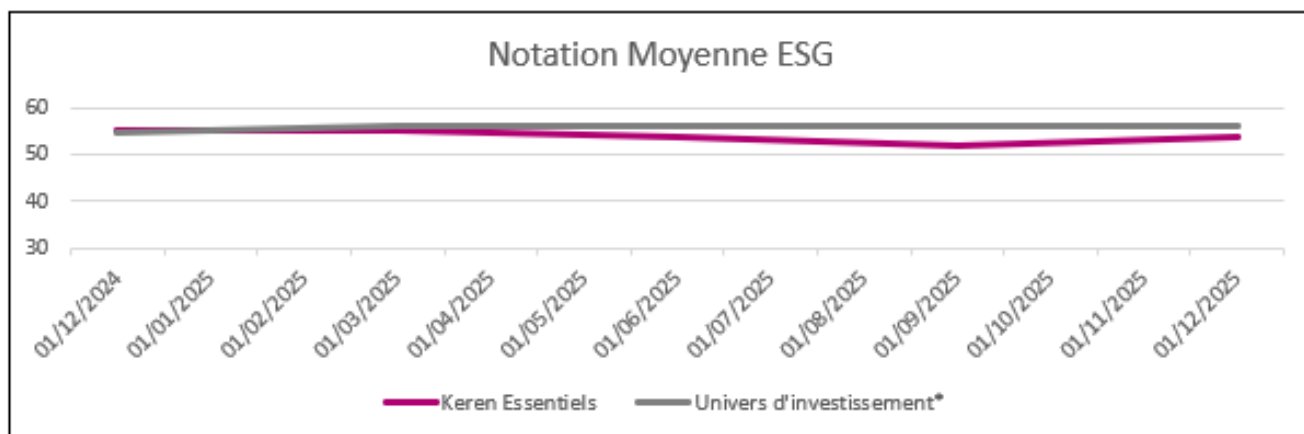
Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site www.kerenfinance.com

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :

Au 31/12/2025, dans le respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 54 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 55 au 31/12/2024.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 54 (contre 56 pour l'univers d'investissement*) et a varié de la façon suivante :



<i>Note E (0-100)</i>	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Essentiels	53	50	49	50	52
<i>Univers d'investissement*</i>	50	51	51	51	51

<i>Note S (0-100)</i>	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Essentiels	65	63	61	62	65
<i>Univers d'investissement*</i>	65	66	66	67	67

<i>Note G (0-100)</i>	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Keren Essentiels	48	46	45	46	48
<i>Univers d'investissement*</i>	50	50	50	51	51

* *L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 31/12/2025) provenant des principaux indices obligataires et actions européens*

Avertissement: Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
Keren Essentiels

Identifiant d'entité juridique:
969500BGDXA3ENCY5Q02

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 84.4%* d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables

*Sur la base de l'actif net du fonds



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds KEREN Essentiels s'appliquent globalement au niveau de l'entité KEREN FINANCE (hormi pour notre fonds labélisé ISR qui se voit appliqué des critères plus contraignants).

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN Finance s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, ses choix d'investissements intègrent une analyse extra financière lui permettant de distinguer les sociétés qui gèrent de façon responsable leur empreinte environnementale et sociale, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ainsi, les émetteurs présents dans le portefeuille de KEREN Essentiels se voient analysés sur les critères suivants :

Le facteur « Environnement » comprend:

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires
- o L'empreinte carbone
- o L'intensité de gaz à effet de serre
- o L'exposition au secteur des combustibles fossiles
- o La part de consommation et production d'énergie non renouvelable
- o L'intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique
- o Les activités néfastes pour la biodiversité
- o Les rejets dans l'eau
- o Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

Le facteur « Social » comprend:

- o La violation du pacte mondial des Nations Unies
- o L'absence de mécanisme de conformité contrôlant le respect du pacte mondial des Nations Unies
- o L'écart de rémunération Femme/Homme non ajusté
- o La diversité au sein des organes de gouvernance
- o L'exposition aux armes controversées

● **Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour évaluer la durabilité de nos investissements, nous nous appuyons sur les 14 Principal Adverse Impact (PAI) comme référence. Ces PAI couvrent divers segments, notamment l'Environnement, le Social et la Gouvernance, et permettent également d'exclure certaines valeurs. Par exemple, cela inclut les entreprises exposées aux armes controversées ou celles qui ne respectent pas les principes sociaux du Pacte Mondial.

Nous appliquons un scoring "best in class" pour chaque valeur, en fonction de son secteur de référence, ce qui permet de la comparer uniquement à ses pairs. Ainsi, un promoteur immobilier ne sera pas comparé à une compagnie d'assurance. Le scoring, qui varie de 0 à 100, est un agrégat pondéré des critères présentés ci-dessous. La pondération de chaque critère peut fluctuer en fonction de son niveau de couverture, de sorte qu'une couverture plus élevée entraîne une prise en compte plus importante dans le scoring.

Indicateurs Obligatoires	Métrique
Environnement	
1. Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de CO2 - SCDPS 1 Émissions de CO2 - SCDPS 2 Émissions de CO2 - SCDPS 3 Émissions totales de CO2
2. Empreinte Carbone	Empreinte Carbone
3. Intensité de gaz à effet de serre	Intensité de CO2 des sociétés investies
4. Exposition au secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises investies provenant de sources d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelable, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.
6. Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en CO2e par million d'euros de revenus des entreprises investies, par secteur climatique à fort impact.
7. Activités néfastes pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises investies ayant des activités ou sites dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, où les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones.
8. Rejets dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée.
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée.
Social / Gouvernance	
10. Violation du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) ou des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
11. Absence de mécanisme de conformité contrôlant le respect du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui n'ont pas de politiques pour surveiller la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) ou les lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, si de mécanismes de traitement des plaintes pour aborder les violations de ces principes.
12. Écart de rémunération Femme/Homme non ajusté	Écart salarial moyen non ajusté entre les sexes des entreprises investies.
13. Diversité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration des entreprises investies, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil.
14. Exposition aux armes controversées	Part des investissements dans des entreprises investies impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

À la fin de l'exercice, la performance des indicateurs de durabilité (14 PAI) s'établissait comme suit :

	Category	Item...	Indicateur	Valeur	Couverture
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 1	89 800t	83.70%
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 2	29 800t	83.70%
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 3	1 185 800t	83.70%
Corporate	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2	47 800t/M€	83.70%
Corporate	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2-3	596 800t/M€	83.70%
Corporate	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2	54 800t/M€	83.70%
Corporate	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2-3	617 800t/M€	83.70%
Corporate	Greenhouse gas emissions	4	Exposure to companies active in fossil fuel sector	0.19%	85.27%
Corporate	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy consumption	29.26%	49.31%
Corporate	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy production	16.62%	24.94%
Corporate	Greenhouse gas emissions	6	Energy consumption intensity per high impact climate sector	0.1129MWh	37.70%
Corporate	Biodiversity	7	Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	0.06%	85.27%
Corporate	Water	8	Emissions to water	0.99 MWh	0.99%
Corporate	Waste	9	Hazardous waste	0.79 MWh	81.70%
Corporate	Social and employee matters	10	Violations of UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterpr...	0.06%	93.69%
Corporate	Social and employee matters	11	Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UNGC and OE...	48.74%	81.99%
Corporate	Social and employee matters	12	Unadjusted gender pay gap	0.06%	5.46%
Corporate	Social and employee matters	13	Board gender diversity	36.19%	85.27%
Corporate	Social and employee matters	14	Exposure to controversial weapons	0.06%	93.27%

● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

À titre comparatif, au 31/12/2024, la performance des ces indicateurs était la suivante :

	Category	Item...	Indicateur	Valeur	Couverture
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 1	1 141 800t	75.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 2	274 800t	75.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 3	7 277 800t	75.63%
Corporate	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2	66 800t/M€	75.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2-3	428 800t/M€	75.63%
Corporate	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2	93 800t/M€	75.63%
Corporate	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2-3	1 441 800t/M€	75.63%
Corporate	Greenhouse gas emissions	4	Exposure to companies active in fossil fuel sector	0.99%	75.37%
Corporate	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy consumption	29.96%	27.66%
Corporate	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy production	19.75%	22.66%
Corporate	Greenhouse gas emissions	6	Energy consumption intensity per high impact climate sector	0.2003MWh	38.61%
Corporate	Biodiversity	7	Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	0.99%	75.37%
Corporate	Water	8	Emissions to water	0.66 MWh	0.66%
Corporate	Waste	9	Hazardous waste	0.74 MWh	75.37%
Corporate	Social and employee matters	10	Violations of UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterpr...	0.99%	93.69%
Corporate	Social and employee matters	11	Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UNGC and OE...	48.79%	75.37%
Corporate	Social and employee matters	12	Unadjusted gender pay gap	0.34%	2.64%
Corporate	Social and employee matters	13	Board gender diversity	32.47%	75.32%
Corporate	Social and employee matters	14	Exposure to controversial weapons	0.99%	75.37%

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisons et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers. Cette donnée est fournie par Sustainalytics.

De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.

Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site internet.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

— — — *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Grâce à l'application des 14 PAI obligatoires les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La donnée relative à ces critères sur les émetteurs détenus en portefeuille est issue des bases de Sustainalytics.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il n'y a eu aucune violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 40/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable. Dans un second temps, 14 indicateurs sont utilisés (cf question 2), correspondants aux 14 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque émetteur.



Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2025

Au 31/12/2025, les principaux investissements de ce produit financier étaient les suivants :

Largest investments	Sector	% Assets	Country
<i>Elis</i>	<i>Commercial Support Services</i>	<i>6,48%</i>	<i>France</i>
<i>ID Logistics</i>	<i>Industrials</i>	<i>5.29%</i>	<i>France</i>
<i>Sopra</i>	<i>Information Technology</i>	<i>4.27 %</i>	<i>France</i>
<i>SPIE</i>	<i>Commercial Services</i>	<i>4.09%</i>	<i>France</i>
<i>Technip Energies</i>	<i>Energy Equipment & Services</i>	<i>3.64%</i>	<i>France</i>



Quelle était la proportion d'investissements durables ?

La proportion d'investissement durables était de 84.4% au 31/12/2025.

La Taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

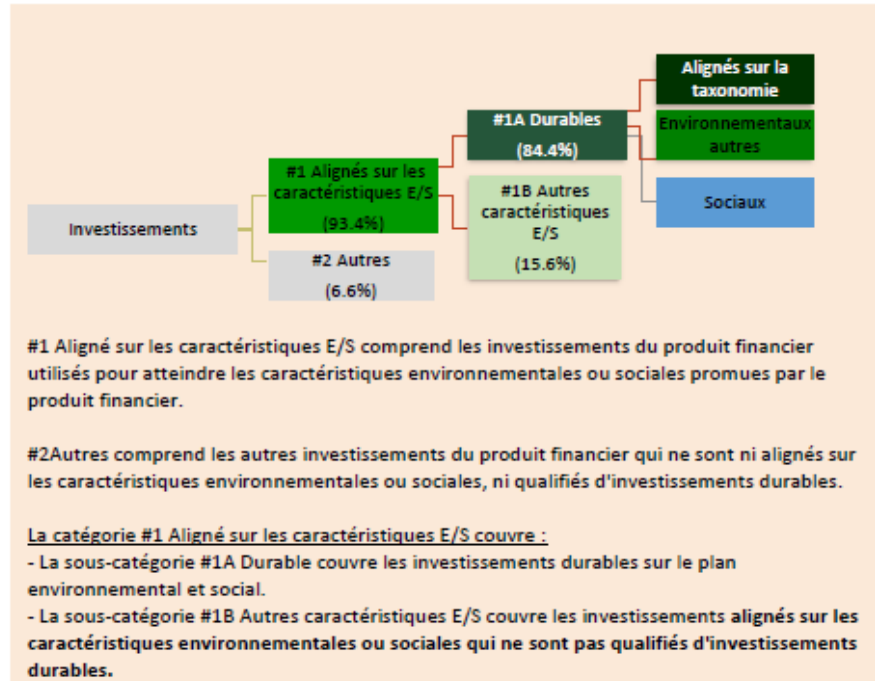
Le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également ne pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation d'actif?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Au 31/12/2025, 93.4% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer dans le temps. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont l'industrie (29.85%), la technologie d'information (16.68%), la consommation discrétionnaire (15.85%), la télécommunication (9.47%) et l'énergie (8.61%).



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

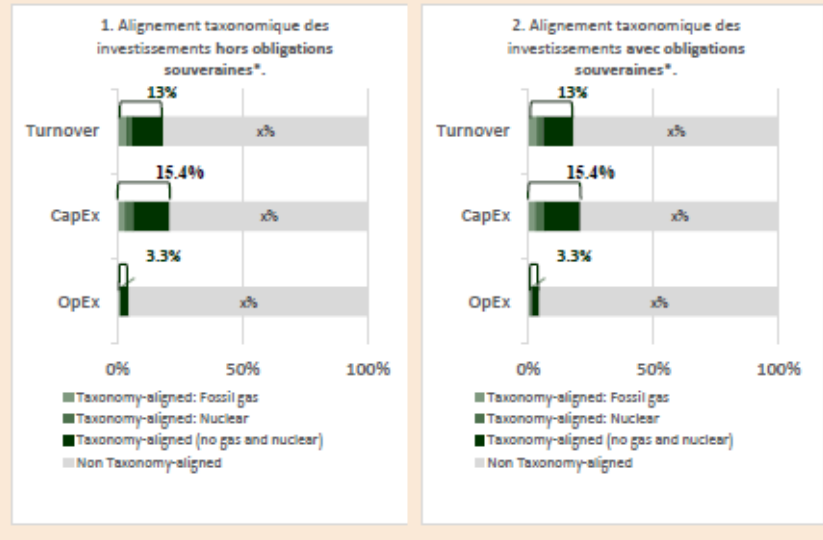
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?

- Oui:
 - Gaz Fossile
 - Energie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie ?**

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier «E») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Il n'y a pas de période antérieure pour effectuer la comparaison.



● **Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 86.1% au 31/12/2025.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social (pilier « S ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif social.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres » correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, qui peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.



Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable. Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- *En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?*

Non applicable.

- *Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large?*

Non applicable.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : contact@kerenfinance.com

Exercice 2025 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 710
Rémunérations variables	709
Nombre de collaborateurs	17

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

KEREN ESSENTIELS

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

11/04/2025 Caractéristiques de gestion : La suppression de la classification du fonds (Actions française).

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	21 955 559,28	20 238 882,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 955 559,28	20 238 882,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	423 320,00	413 360,00
OPCVM	423 320,00	413 360,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	22 378 879,28	20 652 242,52
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	999,95
Comptes financiers	868 611,74	97 304,60
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	868 611,74	98 304,55
Total Actif I + II	23 247 491,02	20 750 547,07

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	19 706 883,01	22 522 622,43
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	3 471 384,42	-1 813 718,09
Capitaux propres I	23 178 267,43	20 708 904,34
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	69 223,59	41 642,73
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	69 223,59	41 642,73
Total Passifs : I + III + IV	23 247 491,02	20 750 547,07

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	536 434,73	476 330,36
Produits sur obligations	39 370,00	0,00
Produits sur titres de créance	1 981,07	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	577 785,80	476 330,36
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	577 785,80	476 330,36
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-404 543,15	-427 723,65
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-404 543,15	-427 723,65
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	173 242,65	48 606,71
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 369,89	-3 446,69
Revenus nets I = C + D	174 612,54	45 160,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 406 369,80	487 225,69
Frais de transactions externes et frais de cession	-27 629,13	-24 038,08
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	2 378 740,67	463 187,61
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-56 102,67	-2 278,74
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	2 322 638,00	460 908,87
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	890 248,95	-2 466 195,23
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	890 248,95	-2 466 195,23

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	83 884,93	146 408,25
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	974 133,88	-2 319 786,98
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	3 471 384,42	-1 813 718,09

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à 7% annualisés. A titre indicatif et de comparaison a posteriori, l'indicateur de référence auquel l'actionnaire peut se référer est le CAC MID & SMALL dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	23 178 267,43	20 708 904,34	27 382 305,32	34 161 342,76	43 462 140,16
PART CAPI C					
Actif net	15 970 073,59	14 712 461,15	20 183 707,64	24 247 070,26	32 688 900,86
Nombre de parts	52 842,370	57 098,725	71 839,717	84 889,983	99 720,056
Valeur liquidative unitaire	302,22	257,67	280,95	285,63	327,81
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	31,80	5,60	11,74	11,60	34,20

PART CAPI I					
Actif net	4 928 135,12	4 024 550,71	4 499 893,26	6 933 448,60	7 530 940,85
Nombre de parts	14 184,631	13 723,402	14 214,660	21 759,491	20 798,315
Valeur liquidative unitaire	347,43	293,26	316,57	318,64	362,09
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	39,71	9,47	16,32	16,02	40,27

PART CAPI N					
Actif net	2 280 058,72	1 971 892,48	2 698 704,42	2 980 823,90	3 242 298,45
Nombre de parts	6 766,191	6 908,281	8 727,781	9 544,081	9 104,381
Valeur liquidative unitaire	336,98	285,44	309,21	312,32	356,13
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	37,45	8,16	14,89	14,67	49,46

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011271550	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0011274992	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
N	FR0013308186	1,35 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011271550	Néant
I	FR0011274992	Néant
N	FR0013308186	Néant

Commission de surperformance

Part FR0011271550 C

20 % TTC par an au-delà de 7% annualisés nets de frais de gestion. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Commission de surperformance :

-Période de cristallisation de la commission de surperformance :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

-Période de référence de la performance :

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée. A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

-Indicateur de référence : CAC MID & SMALL

-Méthode de calcul :

Calculés selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

-En cas de rattrapage des éventuelles sous performances passées sur la période d'observation extensible de 1 à 5 ans, et, de réalisation par le compartiment d'une performance supérieure à 7% annualisés, positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au taux de 20 % TTC

-La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées.

-La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est donc remise à zéro tous les ans.

-Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Par exception, pour la première fois, pour la part Clean Share N, la période de calcul a couru du 23/01/2018 au 31/12/2019.

-A titre d'information, le total des frais maximum sera de 2% de l'actif net par an hors commission de mouvement et de surperformance.

-Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM supérieure à 7% annualisés nets de frais de gestion par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance et/ou de surperformance inférieure à 7% annualisés (nets de frais de gestion) de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Part FR0011274992 I

20 % TTC par an au-delà de 7% annualisés nets de frais de gestion. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Commission de surperformance :

-Période de cristallisation de la commission de surperformance :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

-Période de référence de la performance :

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

-Indicateur de référence : CAC MID & SMALL

-Méthode de calcul :

Calculés selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

-En cas de rattrapage des éventuelles sous performances passées sur la période d'observation extensible de 1 à 5 ans, et, de réalisation par le compartiment d'une performance supérieure à 7% annualisés, positive

sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au taux de 20 % TTC

-La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées.

-La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est donc remise à zéro tous les ans.

-Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Par exception, pour la première fois, pour la part Clean Share N, la période de calcul a couru du 23/01/2018 au 31/12/2019.

-A titre d'information, le total des frais maximum sera de 2% de l'actif net par an hors commission de mouvement et de surperformance.

-Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM supérieure à 7% annualisés nets de frais de gestion par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance et/ou de surperformance inférieure à 7% annualisés (nets de frais de gestion) de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Part FR0013308186 N

20 % TTC par an au-delà de 7% annualisés nets de frais de gestion. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Commission de surperformance :

-Période de cristallisation de la commission de surperformance :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

-Période de référence de la performance :

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

-Indicateur de référence : CAC MID & SMALL

-Méthode de calcul :

Calculés selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

-En cas de rattrapage des éventuelles sous performances passées sur la période d'observation extensible de 1 à 5 ans, et, de réalisation par le compartiment d'une performance supérieure à 7% annualisés, positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au taux de 20 % TTC

-La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées.

-La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est donc remise à zéro tous les ans.

-Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Par exception, pour la première fois, pour la part Clean Share N, la période de calcul a couru du 23/01/2018 au 31/12/2019.

-A titre d'information, le total des frais maximum sera de 2% de l'actif net par an hors commission de mouvement et de surperformance.

-Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM supérieure à 7% annualisés nets de frais de gestion par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance et/ou de surperformance inférieure à 7% annualisés (nets de frais de gestion) de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	20 708 904,34	27 382 305,32
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 625 916,33	894 535,36
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 598 785,51	-5 613 535,43
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	173 242,65	48 606,71
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 378 740,67	463 187,61
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	890 248,95	-2 466 195,23
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	23 178 267,43	20 708 904,34

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	13 044,367	4 070 908,14
Parts rachetés durant l'exercice	-17 300,722	-5 162 756,20
Solde net des souscriptions/rachats	-4 256,355	-1 091 848,06
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	635,000	209 697,85
Parts rachetés durant l'exercice	-173,771	-54 484,84
Solde net des souscriptions/rachats	461,229	155 213,01
PART CAPI N		
Parts souscrites durant l'exercice	1 017,000	345 310,34
Parts rachetés durant l'exercice	-1 159,090	-381 544,47
Solde net des souscriptions/rachats	-142,090	-36 234,13

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI N	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0011271550	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	15 970 073,59	52 842,370	302,22
FR0011274992	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	4 928 135,12	14 184,631	347,43
FR0013308186	PART CAPI N	Capitalisable	EUR	2 280 058,72	6 766,191	336,98

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Belgique +/-	Luxembourg +/-	Pays-Bas +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	21 955,56	20 397,71	702,74	323,43	302,15	229,53
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	21 955,56	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		≤ 1 an	$1 < X \leq 5$ ans	> 5 ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	868,61	0,00	0,00	0,00	868,61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	868,61

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	868,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	868,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro						Autres devises +/-
Actif						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	0,00
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-33 555,75
Frais de gestion	-35 667,84
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-69 223,59
Total des créances et dettes	-69 223,59

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	327 278,06
Frais fixes en % actuel	2,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	47 487,88
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI N	31/12/2025
Frais fixes	29 777,21
Frais fixes en % actuel	1,35
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00
Titres re�us en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR001400HNB5	KEREN MULTI TRANSITION-I EUR	423 320,00
Total			423 320,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	174 612,54	45 160,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	174 612,54	45 160,02
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	174 612,54	45 160,02

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	77 446,93	-7 983,01
Total	77 446,93	-7 983,01
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	71 706,65	40 571,78
Total	71 706,65	40 571,78
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI N		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	25 458,96	12 571,25
Total	25 458,96	12 571,25
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 322 638,00	460 908,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 322 638,00	460 908,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 322 638,00	460 908,87

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 602 983,31	327 526,97
Total	1 602 983,31	327 526,97
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	491 689,31	89 510,16
Total	491 689,31	89 510,16
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI N		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	227 965,38	43 871,74
Total	227 965,38	43 871,74
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			21 955 559,28	94,72
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			21 955 559,28	94,72
Aérospatial et défense			264 278,70	1,14
LISI	EUR	4 977	264 278,70	1,14
Agro-alimentaire			328 218,80	1,41
L.D.C. SA	EUR	3 692	328 218,80	1,41
Automobiles et équipementiers			384 154,22	1,66
FORVIA	EUR	20 056	273 162,72	1,18
OPMOBILITY	EUR	6 950	110 991,50	0,48
Boissons			240 871,36	1,04
REMY COINTREAU	EUR	6 574	240 871,36	1,04
Distributeurs			388 992,66	1,68
MR BRICOLAGE	EUR	27 632	162 476,16	0,70
VENTE-UNIQUE.COM	EUR	14 382	226 516,50	0,98
Energie non renouvelable			1 285 934,45	5,55
GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	1 111	173 982,60	0,75
LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	EUR	8 455	268 446,25	1,16
TECHNIP ENERGIES	EUR	25 970	843 505,60	3,64
Equipement électronique et électrique			1 142 310,78	4,93
EKINOPS	EUR	148 786	287 156,98	1,24
MERSEN	EUR	23 672	564 577,20	2,44
VUSIONGROUP	EUR	1 423	290 576,60	1,25
Equipements de loisirs			1 132 752,50	4,89
PULLUP ENTERTAINMENT	EUR	25 330	396 667,80	1,71
TRIGANO	EUR	4 199	736 084,70	3,18
Fournisseurs de services de télécommunications			607 283,24	2,62
TF1 TELEVISION FRANCAISE 1	EUR	61 900	515 627,00	2,22
XILAM ANIMATION	EUR	24 312	91 656,24	0,40
Industries généralistes			284 607,30	1,23
VERALLIA	EUR	12 385	284 607,30	1,23
Ingénierie Industrielle			753 738,80	3,25
AALBERTS	EUR	8 180	229 530,80	0,99
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	6 432	524 208,00	2,26
Investissement immobilier et services			181 196,12	0,78
INSTONE REAL ESTATE GROUP AG	EUR	23 471	181 196,12	0,78
Logiciels et services informatiques			3 734 579,48	16,11
2CRSI	EUR	8 151	93 410,46	0,40
ALTEN	EUR	8 895	644 442,75	2,78
EQUASENS	EUR	10 755	483 975,00	2,09
LECTRA	EUR	8 107	206 728,50	0,89
PLANISWARE	EUR	9 238	218 016,80	0,94

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
REORLD MEDIA	EUR	188 661	296 197,77	1,28
SOPRA STERIA GROUP	EUR	6 400	989 440,00	4,27
SWORD GROUP	EUR	10 846	389 371,40	1,68
WAVESTONE	EUR	7 428	412 996,80	1,78
Matériel équipements destinés aux TI			334 987,80	1,44
EXOSENS SAS	EUR	3 925	190 166,25	0,82
SOITEC REGROUPEMENT	EUR	6 245	144 821,55	0,62
Médias			2 312 712,03	9,98
GL EVENTS	EUR	24 351	726 877,35	3,14
HAVAS NV	EUR	19 428	330 276,00	1,42
IPSOS	EUR	16 668	571 045,68	2,46
KINEPOLIS GROUP DIV.	EUR	10 781	323 430,00	1,40
STROEER	EUR	9 759	361 083,00	1,56
Métaux industriels et extraction			783 046,26	3,38
APERAM	EUR	8 574	302 147,76	1,30
VALLOUREC	EUR	30 650	480 898,50	2,08
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			532 675,00	2,30
VIRBAC	EUR	1 490	532 675,00	2,30
Prestataires de soins de santé			403 584,00	1,74
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	16 816	403 584,00	1,74
Produits ménagers et constr individuelle			1 086 685,88	4,69
HEXAOM	EUR	15 897	516 652,50	2,23
MAISONS DU MONDE	EUR	24 428	45 875,78	0,20
SEB	EUR	10 632	524 157,60	2,26
Services appui à industrie			2 610 991,70	11,26
AMADEUS FIRE	EUR	3 710	160 457,50	0,69
ELIS	EUR	61 916	1 502 082,16	6,48
SPIE	EUR	19 254	948 452,04	4,09
Services bancaires invest et de courtage			386 340,00	1,67
WENDEL	EUR	4 700	386 340,00	1,67
Services de traitement et élim des déchets			645 479,60	2,78
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	8 794	645 479,60	2,78
Transport industriel			1 779 858,60	7,68
FONTAINE PAJOT	EUR	5 346	553 845,60	2,39
ID LOGISTICS GROUP	EUR	2 983	1 226 013,00	5,29
Voyages et Loisirs			350 280,00	1,51
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	2 085	350 280,00	1,51
Parts d'OPC et fonds d'investissements			423 320,00	1,83
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			423 320,00	1,83
KEREN MULTI TRANSITION-I EUR	EUR	4 000	423 320,00	1,83
Total			22 378 879,28	96,55

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	22 378 879,28
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	868 611,74
Autres passifs (-)	-69 223,59
Total = actif net	23 178 267,43